

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1977,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. René MONORY,
Sénateur
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 40

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Bernard CHOCHOY.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 45), 2534 (tome XXI) et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

SOMMAIRE

	Pages
<i>Préambule</i>	3
<i>Composition du rapport</i>	4
<i>Importance du budget de 1977</i>	5
PREMIÈRE PARTIE. — Les grandes masses	7
I. — Remarques générales	9
II. — Les dépenses	11
A. — Les charges de fonctionnement	11
B. — Les dépenses en capital	19
III. — Le financement des dépenses	22
A. — Recettes de fonctionnement	22
B. — Recettes en capital	25
IV. — Tableaux récapitulatifs et comptes par branches	26
DEUXIÈME PARTIE. — Activités et vues d'avenir	37
I. — Remarque générale	37
II. — Actions engagées et poursuivies	38
A. — <i>La Poste</i>	38
1. Modernisation du tri postal	38
2. Amélioration du réseau des établissements postaux urbains	39
3. Présence postale en zone rurale	39
4. Sécurité des personnes et des fonds et valeurs	40
5. Formation du personnel	40
6. Modernisation des méthodes	41
B. — <i>Les Services financiers</i>	42
1. Variations du trafic	42
2. Conséquences de l'automatisation	45
3. Facilités nouvelles offertes à la clientèle	47
C. — <i>Les Télécommunications</i>	48
1. Réduction du délai moyen de raccordement	49
2. Elévation de la qualité de service au niveau des normes internationales	50
3. Moyens à mettre en œuvre	52

	Pages
TROISIÈME PARTIE. — Observations et critiques	55
1. La situation des chèques postaux	55
2. La seconde phase de l'automatisation des services financiers	56
3. L'endettement des P.T.T.	56
4. Le programme d'action prioritaire	57
5. Le nouveau classement des bureaux	58
6. Le problème des contrôleurs divisionnaires	59
7. Le logement des agents	59
8. La résorption de l'auxiliariat	60
9. Le climat au sein des P.T.T.	60
 QUATRIÈME PARTIE. — Observations de la Commission	 63
 ANNEXES	 67

MESDAMES, MESSIEURS,

La diffusion des fascicules budgétaires, comme l'an dernier, dans le courant de la deuxième quinzaine du mois d'août facilite, il faut le reconnaître, le travail et l'examen du législateur.

Toutefois, comme l'an dernier également, il faut souligner que cet examen n'est pas complet du fait de l'absence de tout moyen de référence à l'année 1975, seule année dont les résultats définitifs sont connus.

La lecture du fascicule ne porte donc que sur les évaluations de 1976 et de 1977.

Malgré cela le « bleu » relatif aux Postes et Télécommunications est d'une lecture facile au travers des rubriques de chacune des trois grandes branches : Postes et Services financiers, Télécommunications et Services généraux.

Nos collègues, cette année, pourront remarquer que le C.N.E.T. (Centre national d'études des télécommunications) n'apparaît plus comme une branche individualisée aussi bien en ce qui concerne les « mesures acquises » que les « mesures nouvelles ». Mais une lecture plus attentive des feuilles relatives aux Télécommunications et à la Poste et Services financiers permet de retrouver des divisions individualisées relatives à ce service.

C'est une mesure de simplification appréciée par le lecteur du document. Toutefois on peut regretter que cette lecture soit encore compliquée par l'existence de plusieurs lignes relatives aux recettes et dépenses d'ordre, prestations réciproques et virements entre sections qui, d'année en année, semblent prendre de plus en plus de place dans le budget annexe.

COMPOSITION DU RAPPORT

La première partie donne des idées générales sur le projet de budget.

La deuxième partie traitera des activités et vues d'avenir.

La troisième partie est composée des critiques relatives à chaque rubrique.

La quatrième partie groupe les observations de la Commission.

Enfin un certain nombre d'annexes constituent la cinquième partie.

IMPORTANCE DU BUDGET DE 1977

Les recettes et dépenses *brutes* s'équilibrent pour 1977 à 71.905,1 millions. Une comparaison avec les cinq années précédentes donne les résultats suivants :

ANNEES	NIVEAU D'EQUILIBRE BRUT (millions de francs)	EN POURCENTAGE
1972	27.887,2	»
1973	31.613	+ 13,3
1974	37.546	+ 18,7
1975	46.594,2	+ 21,4
1976	57.111,3	+ 22,5
1977	71.905,1	+ 25,8

Ce projet est donc marqué par une très forte croissance : un peu moins du double de celle de 1974. A remarquer également que le pourcentage d'augmentation est sensiblement le double de celui de 1973 par rapport à 1972. Dans le cours de ce rapport nos collègues seront informés plus en détail mais dès maintenant il est signalé que les autorisations de programme de la branche Télécommunications représentent à elles seules 42 % d'augmentation par rapport à 1976.

Il y a ainsi une accélération de l'accroissement très notable marquant peut-être une volonté de rattraper le temps perdu.

PREMIÈRE PARTIE

LES GRANDES MASSES

Il convient maintenant de donner une idée générale des grandes masses du budget annexe des P.T.T. pour 1977. La consultation du tableau ci-après permet à nos collègues d'avoir sur le sujet les précisions désirées.

Première section : **Fonctionnement.**

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1977	BUDGET de 1976	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
A. — Recettes :			
Recettes proprement dites	48.028,8	38.241,1	+ 26,6
Travaux faits par l'Administration pour elle-même	543,7	542	»
Prestations de services entre fonctions principales	4.315,3	3.508,9	+ 23
Totaux	52.887,8	42.292	+ 25
B. — Dépenses :			
Dépenses proprement dites	40.953,3	34.441,5	+ 18,8
Amortissements	4.553,3	3.798	+ 19,8
Prestations de services entre fonctions principales	4.315,3	3.508,9	+ 23
Versement à la dotation C.N.E.	46,4	40,5	+ 14,5
Ecritures diverses de régularisation	1.500	900	+ 66
Totaux	51.368,3	42.688,9	+ 20,3
C. — Excédent ou déficit d'exploitation :			
(A — B) ou (B — A)	+ 1.519,5	— 396,9	»

Deuxième section : Opérations en capital.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1977	BUDGET de 1976	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
A. — Ressources :			
Excédent d'exploitation	1.519,5	»	»
Dotation de la C.N.E.	46,4	40,5	+ 14,5
Amortissement	4.553,3	3.798	+ 19,8
Produit des emprunts	»	»	»
Ecritures de régularisation	1.500	900	+ 66
Totaux	7.619,2	4.738,5	+ 60,8
Financement à déterminer	11.398	9.684	+ 17,7
Totaux	19.017,2	14.422,5	+ 31
B. — Dépenses :			
Remboursement d'emprunts	951,5	764,8	+ 24,4
Production d'immobilisations par l'Administration pour elle-même	543,7	542	»
Dépenses d'équipement	17.522	12.719	+ 37,7
Couverture déficit première section	»	396,7	»
Totaux	19.017,2	14.422,5	+ 31,8

I. — REMARQUES GÉNÉRALES

RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes augmentent de 25 % alors que les dépenses ne progressent que de 20,3 %, ce qui d'un certain point de vue peut être interprété comme une situation saine.

Toutefois la comparaison des accroissements des recettes et dépenses proprement dites, c'est-à-dire sans tenir compte des lignes d'ordre et de virement, traduit une différence plus sensible, 26,6 % pour les recettes, 18,8 % pour les dépenses.

Est-ce déjà la caractéristique d'un budget de rigueur ? La question peut se poser mais il est à souligner que la différence de 8 % entre les recettes et dépenses proprement dites permet de dégager un excédent d'exploitation.

EXCÉDENT D'EXPLOITATION

Nos collègues se souviennent que le budget de 1976 était présenté dans sa partie fonctionnement avec un déficit de 396,9 millions, situation très inhabituelle pour un budget annexe et en tout cas unique en ce qui concerne le budget annexe des Postes et Télécommunications si l'on excepte les deux ou trois années qui ont suivi la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

L'excédent prévu au titre de 1977 est réparti comme à l'habitude entre la dotation de la Caisse nationale d'épargne, soit 46,4 millions, et la deuxième section du budget annexe, soit 1.519,5 millions.

RECETTES ET DÉPENSES EN CAPITAL

- **Dépenses d'équipement.**

La progression est très sensible avec + 37,7 %, les dépenses d'équipement atteignent 17.522 millions y compris les dépenses résultant de l'intervention des sociétés de financement.

- **Financement des dépenses d'équipement.**

Il faut noter la réapparition de la rubrique « excédent d'exploitation ».

Toutefois il subsiste encore la rubrique intitulée « financement à déterminer » pour un montant record de 11.398 millions.

Le législateur appelé à voter le budget n'est pas renseigné sur la nature de ce financement. Il ne peut être précisé s'il y aura majoration des tarifs ou recours à l'emprunt. C'est une situation qui est loin d'être satisfaisante.

II. — LES DÉPENSES

A. — LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes de dépenses sont donnés dans le tableau suivant :

NATURE	PROJET de budget pour 1977	BUDGET de 1976	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Frais de personnel (1)	24.043,9	20.290,7	+ 18,4
Impôts et taxes	652,3	550,5	+ 18,5
Travaux, fournitures et services extérieurs (2) ...	4.142,5	3.150,5	+ 31,4
Transports et déplacements	1.556,8	1.249,7	+ 24,5
Frais divers de gestion	199,4	165,3	+ 22
Frais financiers :			
— Intérêts des emprunts	3.134	2.246	+ 39,5
— Intérêts déposants C.N.E.	7.068,6	6.589	+ 7,2
Charges exceptionnelles	155,8	199,5	— 23
Amortissements	4.553,3	3.798	+ 19,8
Dotations de la C.N.E.	46,4	40,5	+ 14,5
Prestations entre fonctions principales	4.315,3	3.508,9	+ 23
Ecritures de régularisation	1.500	900	+ 66
Totaux	51.368,3	42.688,6	+ 20,3

(1) Y compris les œuvres sociales et les charges sociales.

(2) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement des Télécommunications.

L'augmentation moyenne des charges atteint 20,3 %, pourcentage en nette régression par rapport à celui de 1976 qui atteignait 26,4 % après avoir progressé de 25,6 % en 1975.

Les frais de personnel s'accroissent de 18,4 % seulement contre 23,6 % en 1976 et 19 % en 1975.

C'est le montant des intérêts des emprunts à payer en 1977 qui présente l'augmentation la plus importante, soit 39,5 %, due à l'endet-

tement constant de l'entreprise depuis quelques années à des taux bruts dépassant 10 %.

Par contre en raison notamment de la baisse de 7,5 % à 6,5 % du taux d'intérêt des livrets de la Caisse nationale d'épargne l'accroissement de charges qui en résulte est, en 1977, limité à 7,2 % contre 42,2 % en 1976 et 52,3 % en 1975.

Il faut souligner qu'en ce qui concerne les frais financiers représentés par les intérêts des emprunts et ceux des avoirs de la C.N.E., l'Administration n'est pas maîtresse de la situation et l'importance de cette rubrique croît ou décroît en fonction de décisions d'ordre gouvernemental.

1° Les frais de personnel.

Ils s'élèvent à 24.043,9 millions et représentent 46,8 % de l'ensemble des charges d'exploitation. L'accroissement est donc en légère baisse puisqu'en 1976 il était de 47,5 % et en 1975 de 48,6 %.

Il est intéressant de noter que si les frais de personnel sont en augmentation de 18,4 % par rapport à 1976 cet accroissement atteint 23,7 % pour la branche Télécommunications et 17,2 % pour la branche Postes et Services financiers.

Il faut également souligner que l'augmentation provient plus des « mesures acquises », soit 2.043 millions, que des « mesures nouvelles » qui ne se chiffrent qu'à 1.709 millions. C'est un aspect du projet de budget qui ne manquera pas de retenir l'attention de nos collègues.

« Mesures acquises. »

Ce sont :

- des transferts d'emplois et de crédits ;
- des extensions en année pleine ;
 - de créations d'emplois en cours d'année,
 - de majorations de crédits,
 - de rémunérations,
 - d'indemnités, etc. ;
- les ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels ;
- des applications de textes concernant notamment les catégories A et B, le corps de l'imprimerie des timbres-poste, les indemnités pour frais de mission et prestations familiales, etc.

« Mesures nouvelles »

En nette régression par rapport à l'an dernier, elles s'élèvent à 1.709,3 millions alors qu'en 1976 elles dépassaient 1.909 millions. Ces dépenses nouvelles représentent donc 7,1 % des frais de personnel, 3,3 % des dépenses de fonctionnement et 2,9 % de l'ensemble des dépenses du budget annexe.

Les « mesures nouvelles » comprennent essentiellement :

a) *Une dotation destinée à couvrir les augmentations des traitements, salaires et indemnités* qui interviendront en 1977, une deuxième tranche de la réforme indiciaire de la catégorie A et diverses mesures à caractère social et familial.

b) *Des mesures indemnitaires* dont nos collègues pourront connaître le détail complet en consultant les pages correspondantes du « bleu » (page 120 notamment). Parmi ces mesures, il peut être cité :

- la majoration de 1.850 à 2.050 F de la prime annuelle de résultat d'exploitation ;
- la restructuration et l'augmentation des taux de la prime de rendement ;
- la majoration de 2,85 à 3,05 francs de l'indemnité horaire pour travail de nuit ;
- la majoration de 100 % de l'indemnité de ski ;
- l'augmentation des contingents relatifs aux primes de langues étrangères ;
- la majoration de 50 % de l'indemnité pour travail spécial des brigades de Paris intra-muros ;
- la majoration de 0,24 à 0,32 F de l'indemnité horaire de responsabilité pécuniaire ;
- la majoration de 20 % de l'allocation spéciale provisoire des ingénieurs.

c) *Des mesures importantes de résorption de l'auxiliarat* comportant 12.900 suppressions et créations au titre des Services postaux et financiers, 6.990 suppressions et créations aux Télécommunications et 110 suppressions et créations aux Services généraux.

d) *Des créations d'emplois.*

Le projet de budget comporte la création nette de 11.999 emplois provenant de 10.222 emplois et 3.731.700 heures d'utilisation. Les heures ainsi créées représentent en équivalent-année 1.777 emplois.

Globalement l'effectif prévu pour les Postes et Télécommunications en 1977 est de 401.139 emplois et 50.433.400 heures d'utilisation, soit 425.154 unités. Il est intéressant de faire des comparaisons avec 1976, année où les effectifs atteignaient 390.917 emplois et 46.701.700 heures, soit 413.155 unités.

En comparant également ce dernier chiffre avec les 11.999 créations nettes de 1977, on peut avoir une idée de l'accroissement qui en 1977 n'atteint que 2,9 %. Il faut se souvenir qu'en 1976 ce pourcentage atteignait 3,8 %.

Les créations sont ventilées en 49 emplois pour l'Administration centrale, 4.291 pour les Services postaux et financiers, 7.517 pour les Télécommunications et 142 pour les Services généraux.

e) *Charges des créations d'emplois.*

Les créations prévues pour 1977 représentent une charge de 486 millions, soit 33 millions de plus qu'en 1976. Cette charge représente 2 % des frais globaux de personnel et 0,81 % de l'ensemble des dépenses du budget annexe.

f) *Création d'emplois par tranches.*

La Commission a remarqué qu'un certain équilibre était respecté en ce qui concerne les tranches de créations, notamment en ce qui concerne les Services postaux et financiers mais que la majeure partie des créations concernant les Télécommunications était effectuée au 1^{er} octobre. La Commission persiste à penser que les services devraient pouvoir disposer de l'ensemble de leurs moyens dès le début de l'année.

Nos collègues pourront remarquer qu'une tranche de créations et suppressions est prévue pour le 1^{er} novembre. Au vrai, c'est pour réaliser une mesure d'amélioration de la situation des agents du Service général qu'à la date du 1^{er} novembre, 1.000 emplois d'agent d'administration principal et agent d'exploitation des Services postaux et financiers seront transformés en 250 emplois de chef de section et 750 de contrôleurs, la même transformation intervenant aux Télécommunications sur 500 emplois.

g) *Majoration des traitements.*

Une dotation de 889 millions est prévue pour la couverture des augmentations de traitements, salaires et indemnités qui doivent intervenir en 1977 ainsi que la deuxième tranche de la réforme indiciaire de la catégorie A et diverses mesures à caractère social et familial.

h) Majoration de la prime de résultat d'exploitation.

Le montant de cette prime est porté de 1.850 à 2.050 F pour l'année 1977, ce qui représente 10,8 % d'augmentation. Nos collègues se souviennent que, majoré de 1.090 à 1.200, le montant payé a atteint 1.650 F en 1975. L'accroissement de 1977 est donc moins favorable.

i) Crédits sociaux.

Comme l'an dernier l'accroissement des crédits sociaux est de 30 millions dont 20,4 millions au titre des mesures spécifiques aux P.T.T. et 9,6 millions en provenance du budget des Charges communes.

j) Mesures catégorielles.

Elles ont trait notamment à :

- l'aménagement de la pyramide des agents de service et huissiers ;
- la réforme des emplois de chefs des services extérieurs ;
- les réorganisations des services de direction et la restructuration de services et de corps.

La dépense globale pour ces mesures catégorielles s'élève à près de 80 millions de francs.

2° Les travaux, fournitures et services extérieurs.

Le total des charges s'élève à 4.142,4 millions représentant par rapport à 1976 une augmentation de 991,9 millions soit 31,4 % dont 990,6 en mesures nouvelles.

A signaler que l'an dernier la dotation en mesures nouvelles atteignait déjà 636,2 millions représentant une augmentation de 20,1 %.

Les dépenses concernent les achats de mobilier et de matériel de bureau, les dépenses de carburants et lubrifiants, les loyers immobiliers, les dépenses de chauffage, éclairage et énergie, les fournitures diverses, habillement, impression, documentation, les fournitures pour matériel informatique et d'impression, les locations de matériel informatique, reprographique et de préparation de l'information et la location de circuits internationaux.

A signaler que l'ajustement des crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés aux sociétés de financement des Télécommunications se traduit pour 1977 par un supplément de dotation de 350 millions. Ces dépenses ont fait l'objet d'un chapitre nouveau en 1972 comprenant une dotation de 130 millions. Des rajustements sont intervenus en 1973 (+ 180 millions), en 1974 (+ 191,8 millions), en 1975 (+ 290,7 millions), en 1976 (+ 269,8 millions) et enfin en 1977 (+ 350 millions). Au total, le montant des loyers considérés atteindra donc 1.412 millions en 1977, ce qui représente une charge très importante.

3° Transports et déplacements.

Un supplément de dotation de 306 millions est demandé dont 253 en mesures nouvelles, justifié par la hausse du coût des transports des matériels et du personnel ainsi que par l'augmentation du nombre des déplacements effectués par les personnels des services techniques par suite de l'accroissement du nombre des raccordements d'abonnés. Il faut signaler également l'augmentation de l'activité des services et du trafic pour les transports des correspondances.

4° Les frais divers de gestion.

La dotation passant à 199,6 millions est ainsi augmentée de 34 millions dont 29,5 en mesures nouvelles. L'ajustement demandé correspond à :

- la majoration des frais de publicité en faveur de la Caisse nationale d'épargne et des primes d'impulsion ;
- l'atténuation des pertes de caisse subies par les agents ;
- l'augmentation des remises ;
- le relèvement des avances aux collectivités locales ;
- le versement au Fonds national de solidarité et d'action mutualiste ;
- les frais de publicité pour nouveaux produits ;
- les frais de recyclage ;
- la contribution pour la société Socotel ;
- les dépenses du service de l'information et des relations publiques ;
- les subventions d'équilibre versées à certains offices des P.T.T d'outre-mer.

5° Les frais financiers.

Comme chaque année le montant de cette rubrique est le plus important des dépenses de fonctionnement du budget annexe venant après celui relatif aux frais de personnel. Avec 10.202 millions les frais financiers représentent 19,2 % des dépenses de fonctionnement.

Cette rubrique comprend les frais financiers proprement dits et le montant des intérêts à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne. Nos collègues savent déjà qu'en raison de la baisse du taux de l'intérêt des livrets, l'accroissement de la dotation représentant le montant de ces intérêts pour 1977, soit 7.068 millions, est limité à 7,2 %.

Les frais financiers proprement dits comportent pour 1977 une dotation de 3.134 millions en augmentation très sensible de 887,9 millions soit 39,5 %.

Il est intéressant à ce sujet de consulter la page 62 du « bleu » qui donne la ventilation de la dépense de 3.134 millions et qui fait apparaître que 2.766 millions représentent la charge concernant les emprunts contractés par l'Administration sur les marchés intérieur et extérieur. Au surplus 368 millions représentent le montant des charges financières versées aux sociétés de financement des Télécommunications dont 195 millions au titre des mesures acquises de 1977. Ces charges financières qui étaient indiquées jusqu'à l'an dernier dans le « jaune » du budget, document difficile à lire, sont constituées des intérêts des sommes avancées par les sociétés de financement aux constructeurs dont le montant est payé par l'Administration.

Nos collègues ont la possibilité, après avoir consulté la page 62, de se reporter à la page 139 où ils pourront être renseignés sur la majoration en 1977 des loyers versés à ces sociétés soit 350 millions et compléter leur information en prenant connaissance à la page 165 du montant de la T.V.A. supportée par l'Administration concernant les paiements en 1977 résultant de l'intervention des sociétés de financement, soit 364 millions.

Nos collègues pourront également à l'aide du tableau ci-après être renseignés sur les différents emprunts réalisés par l'Administration des P.T.T. en 1975 et 1976.

EMPRUNTS RÉALISÉS EN 1975 ET 1976

TYPE D'EMPRUNTS	MONTANT (En millions de francs.)	DATE d'émission	DUREE	TAUX	AMORTISSEMENT
1975					
<i>Emprunts publics P.T.T. :</i>					
	1.489	avril	15	10,50	In fine
	725	octobre	15	10,20	In fine
Total P.T.T.	2.214				
<i>Emprunts C.N.T. :</i>					
— 50 M \$ US	215	janvier	8	10	In fine
— 50 M DM WLB	91	février	8	9	In fine
— 50 M DM WLB	92	février	8	9,25	In fine
— B.E.I.	170	février		10,50	20 semestres avec différé de 2 ans
— 75 M \$ US	313	mars	5	9,125	In fine
— 100 M DM	181	mars	7	8,75	In fine
— 100 M DM	167	avril	8	8,50	In fine
— 300 M DM	506	juin	10	8,75	In fine
— 75 M FS	121	juillet	8	8	In fine
— 150 M FS	243	juillet	7	8	In fine
— intérieur	600	juillet	15	10,50	In fine
— 25 M florins	40	novembre	10	9	5 annuités avec différé de 5 ans
— 75 M florins	124	novembre	10	9	5 annuités avec différé de 5 ans
— intérieur	1.000	décembre	15	10,20	3 annuités avec différé de 10 ans
Prêt sur fonds propres C.N.T.	113	avril	1	8,50	
Total C.N.T.	3.976				
Total 1975	6.190				
1976					
<i>Emprunt public P.T.T.</i>	956	avril	15	10,20	In fine
<i>Emprunts C.N.T. :</i>					
— B.E.I.	156	déc. 75	8	9,50	différé 2 ans
— 100 M \$ US	447	février	8	7,80	In fine
— 200 M FS	365	mars	8	6,75	8 annuités
— 100 M DM WLB	176	mars	5	7,75	In fine
— 100 M DM WLB	176	mars	10	8,25	In fine
— 100 M DM	184	mars	5	7,50	In fine
— 100 M DM	184	mars	10	8,25	In fine
— 100 M DM	177	mars	7	7,25	In fine
— intérieur	800	juin	15	10,20	par série en 1982, 1985, 1988, 1991
— 150 M FS	280	juin	7	6,50	In fine
— Nigeria 100 M FF	100	juillet	5	9,75	In fine
Total C.N.T.	3.045				
Total 1976 (fin août)	4.001				

6° Les amortissements.

Comme chaque année la rubrique « amortissement et provisions » comporte un montant très élevé soit 4.553 millions contre 3.798 en 1976. Cette charge représente 8,6 % du montant des dépenses de fonctionnement et se partage à raison de 353,3 millions pour les Services postaux et financiers et 4.200 millions pour les Télécommunications ; somme toute, les amortissements sont pour 92,2 % des amortissements des Télécommunications.

Dépense de fonctionnement, la dotation de 4.553 millions apparaît, comme le savent nos collègues, pour le même montant, dans les recettes en capital et de ce fait se trouve être une source de financement de la deuxième section du budget annexe.

7° Les écritures de régularisation.

Leur montant s'élève à 7.537 millions contre 4.648 millions en 1976 soit en accroissement de 62,1 %. Elles sont relatives :

- aux prestations de service entre fonctions principales ;
- aux dépenses exceptionnelles sur exercices antérieurs ;
- aux écritures diverses de régularisation ;
- aux excédents d'exploitation.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

On peut distinguer essentiellement quatre rubriques :

- les remboursements d'emprunts et d'avances ;
- les autorisations de programme ;
- les crédits de paiement ;
- les productions d'immobilisations par l'Administration pour elle-même.

1° Remboursements d'emprunts et d'avances.

D'un montant de 951,5 millions, la dépense pour 1977 est en augmentation de 186,8 millions représentant 24,3 %. A signaler que la hausse de 1976 par rapport à 1975 n'était que de 13 %.

2° Les autorisations de programme.

Elles atteignent 21.880 millions dépassant de 6.469 millions celles de 1976, ce qui représente un accroissement de 41,9 %.

A remarquer que le montant de cette rubrique est sensiblement le double de celui de 1975 qui s'élevait à 11.990 millions. L'effort est donc remarquable et on ne peut que regretter qu'il ne soit pas intervenu une dizaine d'années plus tôt.

La ventilation des 21.880 millions donne 1.587,4 millions pour les Services postaux et financiers, 320,5 millions pour les Services généraux et 19.972 millions pour la branche Télécommunications.

Le tableau ci-après permet d'apprécier l'évolution de 1976 à 1977 :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1977	BUDGET de 1976	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Equipement des services postaux financiers et comptables	1.587,5	1.313,3	20,8
Equipement des télécommunications	19.972	13.819	44,5
Equipement des services généraux :			
— Postes et services financiers	92,5	86,7	6,9
— Télécommunications	228	192	18,7
Totaux services généraux	320,5	278,7	15,1
Totaux	21.880	15.411	41,9

En tenant compte de la part des Télécommunications dans les Services généraux, soit 228 millions, les autorisations de programme de cette branche atteignent donc 20.200 millions et représentent 92,3 % de l'ensemble des opérations considérées.

Nos collègues regretteront sans doute que l'accroissement des autorisations de programme concernant les Services postaux et financiers soit en nette régression par rapport à celui de 1976.

3° Les crédits de paiement.

Comme les autorisations de programme ils sont en augmentation sensible et passent de 14.422 millions à 19.017 millions, soit en plus 4.595 millions représentant un accroissement de 31,8 % un peu inférieur à l'accroissement de 1976 qui atteignait 34 %.

La dotation pour remboursements d'emprunts et d'avances s'élève à 951,5 millions et celle relative aux immobilisations produites par l'Administration pour elle-même à 543,7 millions.

Le reste des crédits de paiement sert à faire face à l'ensemble des commandes programmées et atteint avec les paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement, soit 364 millions, un montant de 17.522 millions.

Au titre des seules dépenses programmées, la dépense concernant les opérations en cours s'élève à 10.237 millions et celle relative aux mesures nouvelles à 6.920 millions.

4° La production d'immobilisations par l'Administration pour elle-même.

La dotation de 543,7 millions est sensiblement égale à celle de 1976 qui atteignait 542 millions.

III. — LE FINANCEMENT DES DÉPENSES

A. — RECETTES DE LA PREMIÈRE SECTION

Elles comprennent :

- les recettes de l'exploitation proprement dites ;
- les autres recettes.

L'une et l'autre de ces deux catégories sont complétées par des prises en recettes provenant d'écritures de régularisation ou d'ordre.

Nos collègues auront une première idée en consultant le tableau suivant :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1977	BUDGET de 1976	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Recettes d'exploitation proprement dites :			
— Produits d'exploitation. Recettes	35.425,8	28.182,2	25,7
— Remboursements de services rendus	2.410,9	1.869,9	28,9
Produits financiers :			
— Produits de la C.N.E.	8.005,6	6.161,2	29,9
— Intérêts du Trésor	2.116,3	1.811	16,8
Travaux faits par l'Administration pour elle-même	543,7	542	
Autres recettes :			
— Produits exceptionnels	70,2	216,8	— 67,5
— Prestations de services entre fonctions principales	4.315,3	3.508,9	+ 23
Total	52.887,8	42.292	+ 25

1° Les recettes d'exploitation proprement dites.

L'augmentation des recettes d'exploitation limitée l'année dernière à 15,6 % atteint pour 1977 25,7 % et dépasse donc l'accroissement de 1975 légèrement supérieur à 24 %.

Il faut remarquer la sensible augmentation des recettes des Télécommunications qui de 18.664,5 millions s'élèvent à 23.811 millions soit en plus 27,6 % mais aussi les évaluations favorables concernant les recettes des Services postaux et financiers qui de 11.313 millions en 1976 passent à 13.922 millions en 1977. Ces évaluations sont influencées par l'application en année pleine des nouvelles taxes mais également par une augmentation notable des remboursements pour services rendus. A noter que le seul produit des taxes postales passe de 8.694 à 10.792 millions.

Par contre, le produit des taxes des services financiers régresse de 836,6 millions à 806,2 millions se situant ainsi au-dessous des évaluations de 1975 qui atteignaient 826 millions.

2° Les produits financiers.

Ce sont essentiellement :

- les intérêts versés par le Trésor sur les avoirs des particuliers aux chèques postaux ;
- les intérêts des fonds des déposants de la Caisse nationale d'épargne servis par la Caisse des dépôts et consignations.

Il s'y ajoute les intérêts des fonds de l'épargne logement et ceux de la dotation de la Caisse nationale d'épargne ainsi que le montant des droits perçus en matière d'avances sur pensions.

Nos collègues savent déjà que l'intérêt de 1,5 % versé par le Trésor sur les avoirs des particuliers aux chèques postaux concerne 30.800 millions, c'est-à-dire le montant moyen des avoirs pendant le dernier trimestre de 1971. Le produit fixe, depuis 1972, est donc de 462 millions.

Le surplus, c'est-à-dire la différence entre l'avoir moyen évalué pour 1977 et l'avoir moyen de la fin de 1971, est rémunéré par le Trésor sur la base du taux de l'argent à court terme. Le produit attendu portant sur 24.900 millions doit procurer 1.618 millions. Le produit

concernant les chèques postaux s'élevant ainsi à $462 + 1.618 = 2.080$ millions est complété par 19 millions d'intérêts des fonds propres aux P.T.T. placés au Trésor et 17,3 millions d'intérêts reçus de la S.N.C.F. sur les sommes avancées pour le service des envois contre remboursement.

Au total, le produit relatif aux intérêts divers atteint 2.116,3 millions contre 1.811 en 1976.

Il est intéressant de signaler que l'intérêt moyen servi par le Trésor sur l'ensemble des avoirs des chèques postaux s'élève à 3,73 %.

Le montant des dépôts sur les livrets de la Caisse nationale d'épargne est prévu pour atteindre 99.033 millions au 1^{er} janvier 1977 et s'accroître de 8.000 millions en cours d'année. Sur ces bases l'Institution nationale recevra 7.742 millions complétés par 250,3 millions rémunérant l'épargne logement, l'épargne crédit et les plans d'épargne logement, par 9,5 millions au titre des revenus de la dotation de la Caisse nationale d'épargne et 2,8 millions provenant des droits perçus pour les avances sur pensions.

Le produit global concernant l'épargne représente ainsi 8.005,6 millions.

Au total les produits financiers des recettes de la première section se montent à 10.121,9 millions.

3° Travaux faits par l'Administration pour elle-même.

Le total de ce chapitre est en légère augmentation s'établissant à 543,7 millions contre 542 millions en 1976. Incorporé dans les recettes de fonctionnement, le produit représenté par ces travaux se retrouve comme dépense en capital au titre de la deuxième section du budget annexe.

4° Autres recettes.

Elles se composent :

- des recettes exceptionnelles ou sur exercice antérieur qui atteignent 70,2 millions et se rapportent à des mandats, comptes et livrets atteints par la prescription mais aussi aux avances reçues pour abonnement téléphonique et telex ;

— des prestations de services entre fonctions principales dont le montant très élevé atteint 4.315 millions. La lecture des pages 26 et 27 du « bleu » permet à nos collègues d'avoir une idée de l'importance des prestations rendues :

- par la Poste aux Télécommunications et aux Services financiers,
- par les Services financiers aux Télécommunications et à la Poste,
- par les Télécommunications à la Poste et aux Services financiers.

C'est évidemment la Poste qui rend le plus de prestations : 1.003,6 millions aux Télécommunications et 3.100 millions aux Services financiers.

B. — RECETTES EN CAPITAL

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1977	BUDGET de 1976	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Ecritures de régularisation	1.500	900	+ 66
Amortissements	4.553,3	3.798	+ 19,8
Dotation de la C.N.E.	46,4	40,5	+ 14,5
Produit brut des emprunts	»	»	»
Excédent d'exploitation	1.519,5	»	»
Total	7.619,2	4.738,5	+ 60,8
Financement à déterminer	11.398	9.684	+ 17,7

On peut noter la réapparition d'une indication chiffrée relative à la ligne « excédent d'exploitation ». Toutefois comme en 1973 et 1974 aucun renseignement n'est fourni concernant le produit brut des emprunts et l'équilibre avec le montant des crédits de paiement de deuxième section, soit 19.017,2 millions, n'est obtenu qu'en considérant la ligne intitulée « financement à déterminer » dont le montant pour 1977 s'élève au chiffre record de 11.398 millions.

Tout en ayant l'habitude depuis 1973 d'être mal renseignée sur les moyens de financement qui seront employés, la Commission estime qu'il n'est pas satisfaisant que le législateur ne soit pas à même d'exercer son choix dès la discussion budgétaire.

IV. — TABLEAUX RÉCAPITULATIFS ET COMPTES PAR BRANCHES

TABLEAU N° 1

Première section : Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DEPENSES					RECETTES				
Numéros des comptes	Nature	Montants			Numéros des comptes	Nature	Montants		
		1976	1977	Variations en pourcentage			1976	1977	Variations en pourcentage
61	Frais de personnel	20.290,7	24.043,9	+ 18,4	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	550,5	652,2	+ 18,5		— Produits des taxes	27.818,7	35.126,6	+ 26,2
63	Travaux, fournitures, services externes (dont loyers Sociétés de financement)	3.150,5 (1.061,5)	4.142,4 (1.411,5)	+ 31,4		— Services rendus à diverses administrations	1.796,1	2.307,8	+ 29
64	Transports et déplacements	1.249,7	1.556,8	+ 24,5		— Recettes diverses	363,6	299,3	+ 21,4
66	Frais divers de gestion	165,3	199,3	+ 22	71	Subventions, dons et legs	»	»	
67	Frais financiers (dont intérêts de la C.N.E.)	8.835 (6.589)	10.202,8 (7.068,6)	+ 15,4 »	76	Produits accessoires	73,9	103	+ 39,1
68	Amortissements	3.798	4.553,3	+ 19,8	77	Produits financiers			
69-01	Prestations entre fonctions principales	3.508,9	4.315,3	+ 23		— C.N.E.	6.161,2	8.005,6	+ 29,9
69-02	Dépenses exceptionnelles	199,5	155,8	— 23		— Chèques postaux	1.778	2.080	+ 16,9
69-04	Ecritures de régularisation	900	1.500	+ 66		— Autres	33	36,3	+ 9
	Total	42.648,4	51.321,9	»	78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même	542	543,7	»
69-05	Dotation de la C.N.E.	40,5	46,4	+ 14,5	79-01	Prestations de service entre fonctions principales	3.508,9	4.315,3	+ 23
	Total	42.688,9	51.368,3	+ 20,3	79-02	Recettes exceptionnelles	216,8	70,2	— 67,5
	Excédent d'exploitation	»	1.519,5			Total	42.292,2	52.887,8	+ 25
						Déficit d'exploitation	396,7	»	

TABLEAU N° 2

Deuxième section.

(En millions de francs.)

RUBRIQUES	BUDGET de 1976	BUDGET de 1977	VARIATIONS en pourcentage
A. — Autorisations de programme :			
Equipement des Services postaux financiers	1.313,3	1.587,5	+ 20,8
Equipement des Télécommunications	13.818,9	19.972	+ 44,5
Equipements des Services généraux :			
— Postes et Services financiers	86,8	92,5	+ 6,9
— Télécommunications	192	228	+ 18,6
Totaux	15.411	21.880	41,9
B. — Crédits de paiement :			
<i>Dépenses :</i>			
Remboursements d'emprunts	764,8	951,5	+ 24,4
Equipements commandés	12.719	17.522	+ 37,7
Production de l'Administration pour elle-même ..	542	543,7	»
Couverture déficit exploitation	396,7	»	»
Totaux	14.422,5	19.017,2	+ 31,8
<i>Ressources :</i>			
Ecritures diverses régularisation	900	1.500	+ 66
Amortissements	3.798	4.553,3	+ 19,8
Produit des emprunts	»	»	
Financement à déterminer	9.684	11.398	+ 17,7
Excédent d'exploitation	40,5 (C.N.E.)	1.565,9	»
Totaux	14.422,5	19.017,2	+ 31,8

TABLEAU N° 3

BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

Première section : Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DÉPENSES					RECETTES				
Numéros des comptes	Nature	Montants			Numéros des comptes	Nature	Montants		
		1976	1977	Variations en pourcentage			1976	1977	Variations en pourcentage
61	Frais de personnel	12.975,5	15.120,1	+ 16,5	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	352,1	411,4	+ 16,7		— Taxes	9.430,6	11.599,1	+ 23
63	Travaux, fournitures et services exté- rieurs	1.223,3	1.386,9	+ 13,3		— Services rendus	1.715	2.220,8	+ 29,4
64	Transports et déplacements	921,2	1.097,1	+ 19,1		— Divers	167,5	102,8	— 38,9
66	Frais divers de gestion	114,5	136,6	+ 10,5	71	Subventions, dons et legs	»	»	»
67	Frais financiers	7.983,7	8.696,9	+ 8,9	76	Produits accessoires	48,5	62,5	+ 29,1
	(dont int. C.N.E.)	(6.589)	(7.068)		77	Produits financiers :			
68	Amortissements	298	353,3	+ 18,4		— C.N.E.	6.161,2	8.005,6	+ 29,9
69-01	Prestations de services entre fonc- tions principales	2.584,9	3.526,8	+ 36,4		— Chèques postaux	1.778	2.080	+ 16,9
69-02	Dépenses exceptionnelles	1	3	+ 200		— Autres	33	36,5	+ 9
69-05	Versement dotation C.N.E.	40,5	46,4	+ 14,5	78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même	42,9	43,5	»
	Part des dépenses de fonctionnement au titre des services généraux ..	378,2	448,8	+ 18,5	79-01	Prestations entre fonctions	3.388,9	4.173,4	+ 23,1
	Total	26.872,9	30.957,3	+ 15,1	79-02	Recettes exceptionnelles	141,8	15,2	— 89,3
						Total	22.907,4	28.339,4	+ 23,7
						Déficit	3.965,5	2.618	— 33,9
						Totaux égaux aux dépenses	26.872,9	30.957,4	+ 15,1

BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

Deuxième section : Opérations en capital.

1. RÉPARTITION ENTRE PROGRAMMES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

(En millions de francs.)

PROGRAMME D'ACTION (nomenclature de 1977)	AUTORISATIONS DE PROGRAMME											
	Opérations immobilières		Matériel technique		Matériel mécánographique		Matériel de transport		Services liés à la réalisation des immobilisations		Totaux	
	P.A.P. (1)	Autres opérations	P.A.P. (1)	Autres opérations	P.A.P. (1)	Autres opérations	P.A.P. (1)	Autres opérations	P.A.P. (1)	Autres opérations	P.A.P. (1)	Autres opérations
Réseau acheminement et distribution courrier	388.000	321.000	400.000	27.200	10.000	»	3.000	177.400	»	»	801.000	525.600
Guichets et recettes distribution	»	10.000	»	9.264	»	16.500	»	»	»	»	»	35.764
Centres financiers et immeubles de la dotation de la C.N.E.	»	59.000	»	»	»	68.800	»	200	»	»	»	128.000
Recherche. - Développement. - Con- trôle technique	»	»	»	»	»	»	»	»	49.000	4.700	49.000	4.700
Divers :												
— Enseignement	»	8.000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8.000
— Service automobile	»	10.000	»	»	»	»	»	6.000	»	»	»	16.000
— C.R.I.P.	»	1.000	»	»	»	4.000	»	»	»	»	»	5.000
— Services divers	»	»	»	4.500	»	4.380	»	5.520	»	»	»	14.400
Totaux	388.000	409.000	400.000	40.964	10.000	93.680	3.000	189.120	49.000	4.700	850.000	737.464
Totaux	797.000		440.964		103.680		192.120		53.700		1.587.464	

(1) Dont 850 millions de francs au titre du programme d'action prioritaire n° 12 « Transformer les conditions de travail et revaloriser le travail manuel ».

2. PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE TRADITIONNELLE

(En millions de francs.)

NATURE DES DÉPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1976	Demandées pour 1977	Différence en pourcentage	Votées pour 1976	Demandés pour 1977			Différence en pourcentage
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I. — Remboursement d'emprunts ..	»	»	»	302	376,3	»	376,4	+ 24,5
II. — Dépenses d'équipement :								
— Equipement services postaux et financiers	1.313,2	1.587,4	+ 20,8	1.017,7	929,5	659,5	1.588,9	+ 58,4
— Participation services géné- raux	86,8	92,6	+ 6,9	39,2	51,5	33,2	84,8	+ 115,3
Totaux	1.400	1.680	+ 20	1.057	981	692,7	1.673,7	+ 58,2
III. — Immobilisations produites par l'Administration pour elle- même	»	»		42	»	43,7	43,7	»
IV. — Couverture déficit d'exploitation	»	»		3.965	»	2.617,9	2.617,9	+ 51,5
Totaux	1.400	1.680	+ 20	5.366,5	1.357,3	3.354,4	4.711,7	— 12,2

BRANCHE TELECOMMUNICATIONS

Première section : Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DÉPENSES					RECETTES				
Numéros des comptes	Nature	Montants			Numéros des comptes	Nature	Montants		
		1976	1977	Variations en pourcentage			1976	1977	Variations en pourcentage
61	Frais de personnel	6.883,9	8.413	+ 22,2	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	190,1	231,1	+ 21,6		— Taxes	18.388	23.527,4	+ 27,9
63	Travaux, fournitures et services exté- rieurs	1.825,9	2.627,9	+ 43,9		— Services rendus	80,5	87	+ 8,1
	(dont loyers, sociétés de finance- ment)	(1.061,5)	(1.411,5)	(+ 33)		— Divers	196	196,4	»
64	Transports et déplacements	321,9	451,7	+ 40,3	71	Subventions, dons et legs	»	»	»
66	Frais divers de gestion	27,8	34,4	+ 23,7	78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même	500	500	»
68	Amortissements	3.500	4.200	+ 20	79-01	Prestations de service entre fonc- tions principales	120	141,8	+ 18,2
67	Frais financiers	851,6	1.505,8	+ 76,8	79-02	Recettes exceptionnelles	75	55	— 26,7
69-01	Prestations entre fonctions	923,9	1.058,6	+ 14,6	76	Produits accessoires	25,2	40,4	+ 60,3
69-02	Dépenses exceptionnelles	198,5	152,9	— 23		Total	19.384,7	24.548	+ 26,6
69-04	Ecritures de régularisation	900	1.500	+ 66,7					
	Part de dépenses de fonctionnement au titre services généraux	192,4	235,6	+ 22,4					
	Total	15.816	20.411	+ 29					
	Excédent d'exploitation	3.568,7	4.137	+ 15,9					

TABLEAU N° 6

BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Deuxième section : Opérations en capital.

1. RÉPARTITION ENTRE PROGRAMMES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

(En millions de francs.)

PROGRAMME D'ACTION	AUTORISATIONS DE PROGRAMME									
	Opérations immobilières	Matériel technique					Matériel mécano. et ordinat.	Matériel de transport	Immobili- sations	Totaux des programmes
		Equipement des centraux	Réseaux urbains	Extrémités	Réseaux interurbains	Total				
Réseau international ..	42,9	122,3	»	»	348	470,3	»	»	»	513,2
Réseau national	380	410	»	»	2.800	3.210	»	»	»	3.590
Réseau régional										
Distribution	1.570	4.006,4	6.381,2	459	1.296,5	12.143,2	13	»	»	13.726,2
Télex réseau	2,5	100	»	3	194,5	297,5	»	»	»	300
Télex distribution	»	70	»	200	»	270	»	»	»	270
Recherches et dévelop- pement	22	»	»	»	»	»	»	»	728	750
Divers	514,6	30	1	»	6	37	65	206	»	822,6
Totaux	2.532	4.738,7	6.382,2	662	4.645	16.428	78	206	728	19.972

2. PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE TRADITIONNELLE

(En millions de francs.)

NATURE DES DÉPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1976	Demandées pour 1977	Variations en pourcentage	Votés pour 1976	Demandés pour 1977			
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	Variations en pourcentage
I. — Remboursement emprunts	»	»	»	462,7	575,2	»	575,1	+ 24,4
II. — Dépenses d'équipement :								
— Télécommunications	13.818,9	19.972	+ 44,5	11.227,4	9.128,8	6.144,6	15.273,5	+ 36
— Services généraux	192,1	228	+ 18,7	130,6	128,2	82,6	210,8	+ 61,5
Totaux	14.011	20.200	+ 44,1	11.358	9.257	6.227,2	15.484,3	+ 36,3
III. — Paiement résultant interventions des sociétés de financement	»	»	»	304	»	364	364	+ 21
IV. — Autres dépenses immobilisations	»	»	»	500	»	500	500	»
Totaux généraux	14.011	20.200	+ 44,1	12.624,7	9.832,2	7.091,2	16.923,4	+ 34

TABLEAU N° 7

COMPTE PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION

(En millions de francs.)

CHARGES						PRODUITS					
Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble
61	Frais de personnel (a) ..	13.383,1	2.075,9	8.584,9	24.043,9	70	Produits d'exploitation :				
62	Impôts et taxes	361,5	56,5	234,3	652,3		— Produit des taxes ..	10.792,9	806,2	23.527,5	35.126,6
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	1.179,3	291,8	2.671,4	4.142,5		— Services rendus à diverses administrations	1.854,6	366,2	87	2.307,8
64	Transports et déplacements	1.079,1	23,4	454,2	1.556,7		— Recettes diverses ..	52	50,8	196,5	299,3
66	Frais divers de gestion ...	106,1	44,3	49,1	199,5	71	Subventions, dons et legs .	»	»	»	»
67	Frais financiers :					76	Produits accessoires	38,8	23,7	40,5	103
	— C.N.E.	»	7.068,6	»	7.068,6	77	Produits financiers :				
	— Emprunts	831,4	796,9	1.505,7	3.134		— C.N.E.	»	8.005,6	»	8.005,6
68	Amortissements et provisions	254	99,3	4.200	4.553,3		— Chèques postaux ...	»	2.080	»	2.080
69-01	Prestations de services entre fonctions principales	149,8	3.107	1.058,5	4.315,3		— Divers	10	26,3	»	36,3
69-02	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs	2,7	0,3	152,8	155,8	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même	40,5	3,2	500	543,7
69-04	Ecritures diverses de régularisation	»	»	1.500	1.500	79-01	Prestations de services entre fonctions principales	4.103,6	69,8	141,9	4.315,3
	Total des charges	17.347	13.564	20.410,9	51.321,9	79-02	Recettes exceptionnelles ..	»	15,2	55	70,2
69-05	Versements à la dotation de la C.N.E.	»	46,4	»	46,4		Total des produits ...	16.892,4	11.447	24.548,4	52.887,8
	Soldes créditeurs d'exploitation	»	»	4.137,5	1.519,5		Soldes débiteurs d'exploitation	454,6	2.163,4	»	»

COMPTE PRÉVISIONNEL D'OPÉRATIONS EN CAPITAL

(En millions de francs.)

DÉPENSES						RESSOURCES					
Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble
695-01	Remboursement d'emprunts	153,8	222,5	575,2	951,5	795-04	Ecritures diverses de régularisation	»	»	1.500	1.500
695-02	Equipements des services postaux et financiers ..	1.461,4	127,5	»	1.588,9	795-06	Produit brut des emprunts	Mémoire	Mémoire	Mémoire	Mémoire
695-03	Equipements des télécommunications	»	»	15.273,5	15.273,5	795-07	Amortissements	254	99,3	4.200	4.553,3
695-04	Equipements des services généraux	72,3	12,5	210,8	295,6	795-081	Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital	»	»	4.137,5	1.519,5
695-05	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications	»	»	364	364	795-082	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne	»	46,4	»	46,4
695-06	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même	40,5	3,2	500	543,7		Financement à déterminer	1.928,6	2.383,4	7.086	11.398
	Couverture du déficit d'exploitation	454,6	2.163,4	»	»						
	Total des dépenses en capital	2.182,6	2.529,1	16.923,5	19.017,2		Total des ressources en capital	2.182,6	2.529,1	16.923,5	19.017,2

Autorisations de programme accordées pour 1977 :

Postes	1.536
Services financiers	144
Télécommunications	20.200
Ensemble	21.880

DEUXIÈME PARTIE

ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

I. — REMARQUE GÉNÉRALE

Le budget des Postes et Télécommunications pour 1977 est marqué dans son ensemble par une croissance sensible si on le compare aux budgets des années passées, 20 à 25 % en ce qui concerne la première section, 37 à 42 % si l'on se réfère aux crédits de paiement et autorisations de programme de la deuxième section.

C'est dire qu'il est intéressant d'examiner les activités des grandes branches de l'Administration des P.T.T., les efforts de modernisation et les perspectives d'avenir qui sont envisagées.

II. — ACTIONS ENGAGÉES ET POURSUIVIES

A. — LA POSTE

Dans le projet de budget de la Direction générale des Postes pour 1977, l'action principale est la poursuite de la modernisation du tri postal.

En dehors de ce programme retenu comme prioritaire pour le VII^e Plan, l'effort portera essentiellement sur l'amélioration du réseau des établissements postaux urbains, le maintien de la présence postale en zone rurale, la modernisation des Services financiers et l'amélioration des prestations fournies, la sécurité, le développement de la formation du personnel et la modernisation des méthodes de gestion.

1. Modernisation du tri postal.

La nécessité de l'automatisation du tri constatée depuis plusieurs années a été confirmée par les travaux du VII^e Plan qui en ont permis le classement parmi les programmes d'action prioritaires.

Son objectif principal est l'amélioration des conditions de travail du personnel par le changement de la nature et du cadre de travail, la réduction de la pénibilité des tâches et le changement de l'environnement humain.

Le plan d'ensemble de modernisation du tri postal qui couvre la période 1973-1984 prévoit la réalisation de 64 centres de tri automatique des lettres, le lancement de l'automatisation du tri des paquets ainsi que la rénovation des centres de tri départementaux. Le financement réservé au VII^e Plan pour ce P.A.P. (1) est de 3,33 milliards de francs 1975.

(1) Plan d'action prioritaire.

Jusqu'en 1976 ont été mis en service ou lancés :

- 23 centres de tri automatique ;
- 4 centres de tri paquets ;
- 18 centres de tri départementaux.

850 millions de francs d'investissements dont 388 pour les opérations immobilières, 413 pour les matériels et 49 pour les études seront affectés en 1977 à la modernisation du tri postal.

Ce financement permettra notamment la construction de :

- 5 centres de tri automatique à Paris 20^e, Paris Bonvin, Paris R.P., Metz, Angers ;
- 1 centre de tri paquets à Toulouse ;
- 1 centre de tri automatique des lettres et 1 centre de tri paquets à Valence ;
- 1 centre de tri manuel départemental à Saint-Brieuc ;
- 1 centre de départ de trains-poste à Paris-Evangile.

2. Amélioration du réseau des établissements postaux urbains.

En raison du développement de l'urbanisation, le réseau postal urbain doit être densifié et son implantation réorganisée.

La Poste cherche à rapprocher les guichets de la population et à réduire la taille des établissements notamment en décentralisant la distribution dans les grandes villes.

En 1977, une soixantaine de bureaux de poste (y compris les guichets annexes) seront construits. Ce total comprend des centres de distribution décentralisée implantés dans des grandes villes tels que Bordeaux Docks, Nice Garibaldi et Tours 01.

3. Présence postale en zone rurale.

En zone rurale où les pouvoirs publics et la population exigent le maintien de la présence postale, une quarantaine de centres de distribution motorisée seront construits ou rénovés.

La Poste participera aussi, avec l'accord du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Intérieur, à l'action menée pour améliorer la qualité de la vie rurale. Dans plusieurs départements, il sera confié aux agents de la Poste, à titre expérimental, des fonctions de correspondants de ces deux administrations.

La modernisation du réseau sera poursuivie en matière de distribution notamment par l'extension de la formule CIDEX (10.000 boîtes supplémentaires seront installées) et la reprise de la motorisation.

4. Sécurité des personnes et des fonds et valeurs.

La protection des personnes, la conservation et la circulation des fonds et valeurs encaissés par les établissements posent encore à l'Administration des P.T.T. des problèmes de sécurité très aigus qui nécessitent la poursuite de l'action menée depuis plusieurs années pour l'équipement et l'organisation des services.

En 1977, la Poste continuera son effort par l'installation de systèmes de sécurité et d'alarme et de protection automatique.

La mise en place de véhicules blindés pour le transport des fonds sera poursuivie.

5. Formation du personnel.

L'effort de formation sera poursuivi en 1977 en vue de faciliter l'adaptation du personnel aux fonctions et aux changements des techniques d'exploitation et de permettre la promotion sociale.

Les actions nouvelles seront les suivantes :

• *Pour les personnels de catégorie A :*

- développement des cours destinés aux inspecteurs principaux débutants ;
- mise en place de cours destinés aux inspecteurs principaux responsables de la sécurité du travail ;
- nouvelle extension des actions de recyclage pour les inspecteurs centraux et les inspecteurs ;
- extension des cours de formation pédagogique.

- *Pour les personnels des catégories B, C et D :*
 - poursuite de la création d'annexes départementales des centres régionaux d'enseignement ;
 - extension de certains centres régionaux d'enseignement (Nice, Grenoble, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Nantes, Toulouse, Bagnolet) ;
 - poursuite de la généralisation des cours de débutants — toutes branches —, des cours de contrôleurs divisionnaires et des cours d'agents d'exploitation (distribution-acheminement) ;
 - mise en place d'actions nouvelles de recyclage et de perfectionnement.

- *Préparation aux concours :*
 - création de nouvelles préparations par correspondance ;
 - développement des cours oraux.

Au total en 1977 l'activité des services d'enseignement sera de l'ordre de 265.000 semaines élèves (+ 8,8 % par rapport aux prévisions pour 1976).

6. Modernisation des méthodes.

L'action entreprise depuis quelques années pour moderniser les méthodes de gestion sera poursuivie et développée en 1977, notamment par l'extension à un plus grand nombre de régions de l'élaboration de budgets de programmes et par le début de la mise en place d'une comptabilité de gestion au niveau des services extérieurs.

B. — LES SERVICES FINANCIERS

Chèques postaux, Caisse nationale d'épargne et mandats constituent les trois volets essentiels de l'activité des Services financiers.

1. Les variations du trafic.

Les éléments chiffrés fournis dans les tableaux ci-après attestent le bien-fondé des prévisions faites à plusieurs reprises par votre Commission : maintien de l'activité des chèques postaux confirmant son souci de voir assurer la survie de ce service, développement relatif de la Caisse nationale d'épargne dont les effets bénéfiques ne sont pas tous portés au crédit de l'entreprise P.T.T., poursuite du fléchissement du trafic des mandats (à l'exception des mandats « Colbert »).

TABLEAU N° 1

CHEQUES POSTAUX

Avoir des comptes au 31 décembre.

(En milliards de francs.)

ANNÉES	PARTICULIERS	COMPTABLES publics	MONTANT total
1963	17,835	9,411	27,246
1964	19,892	9,803	29,695
1965	21,940	10,002	31,942
1966	23,798	10,279	34,077
1967	26,009	11,383	37,392
1968	23,756	14,223	42,979
1969	29,884	14,842	44,726
1970	30,657	17,186	47,843
1971	33,215	19,107	52,322
1972	36,220	21,343	57,563
1973	40,664	22,773	63,437
1974	(1) 54,719	27,818	(1) 82,537
1975	52,631	38,263	90,894

(1) Montant des dépôts anormalement élevé en raison de la priorité donnée en fin d'année, lors de la grève des P.T.T., aux opérations de crédit de salaires et pensions.

TABLEAU N° 2

CHEQUES POSTAUX

Evolution comparée des dépôts aux chèques postaux, du total des dépôts à vue
et de l'ensemble des disponibilités monétaires.

(En millions de francs.)

ANNÉES	DÉPOTS A VUE			DISPONIBILITES monétaires
	Aux chèques postaux (1)	Dans les banques (2)	Total	
1963	17.150	75.060	92.210	149.760
1964	18.770	81.670	100.440	161.970
1965	20.570	90.350	110.920	177.200
1966	22.080	98.740	120.820	190.720
1967	24.420	102.320	126.740	199.580
1968	27.050	114.400	141.450	214.160
1969	29.020	110.130	139.150	211.800
1970	30.340	129.110	159.450	235.330
1971	33.310	151.930	185.240	263.190
1972	37.480	181.050	218.530	302.520
1973	41.310	201.280	242.590	332.120
1974 (3)	54.990	229.780	284.770	382.560
1975	51.460	273.130	324.590	431.230

(1) Compte des particuliers et des collectivités privés, déduction faite des comptes de la Banque de France et des banques.

(2) Y compris dépôts à la Banque de France et fonds particuliers au Trésor.

(3) Résultats perturbés par les grèves des banques et des P.T.T.

TABLEAU N° 3

CHEQUES POSTAUX

Nombre de comptes au 31 décembre.

ANNÉES	NOMBRE	ANNÉES	NOMBRE
1963	5.547.072	1969	6.964.425
1964	5.801.139	1970	7.074.249
1965	6.067.160	1971	7.234.078
1966	6.317.323	1972	7.230.057
1967	6.545.859	1973	7.196.835
1968	6.805.752	1974	7.182.841
		1975	7.164.687

TABLEAU N° 4

ÉPARGNE ORDINAIRE

Avoir des déposants au 31 décembre de chaque année
(y compris les intérêts capitalisés).

(En millions de francs.)

ANNÉES	MONTANTS	ANNÉES	MONTANTS
1963	16.794	1969	34.461
1964	19.764	1970	39.694
1965	22.167	1971	44.939
1966	25.003	1972	50.523
1967	27.894	1973	57.487
1968	30.182	1974	68.327
		1975	84.711

TABLEAU N° 5

MANDATS

Nombre de mandats émis (régime intérieur).

(En milliers de francs.)

ANNÉES	MANDATS				Total
	de paiement	de versement	« Colbert »	autres	
1963	117.398	160.337	10.031	24.747	313.513
1964	119.805	163.668	17.902	23.714	325.089
1965	122.342	167.497	25.481	21.350	336.670
1966	124.973	168.850	29.671	21.427	344.921
1967	128.405	172.311	33.402	20.794	354.912
1968	128.327	172.385	36.840	19.909	357.461
1969	128.458	172.393	40.692	20.045	361.588
1970	125.920	156.227	47.493	16.100	345.740
1971	111.555	130.279	48.639	14.385	304.858
1972	99.423	115.522	48.252	13.166	276.363
1973	93.031	107.700	47.221	12.330	260.282
1974	89.108	97.685	48.351	10.699	245.843
1975	85.914	97.510	50.219	11.207	244.850

2. Les conséquences de l'automatisation des centres de chèques postaux.

Elles seront examinées sous trois aspects :

- les économies d'effectifs réalisées ;
- l'incidence sur l'ensemble des charges des Services financiers;
- la possibilité d'offrir des services nouveaux à la clientèle.

a) *Les économies d'effectifs réalisées.*

L'ensemble des 7,2 millions de comptes courants postaux est maintenant tenu en ordinateur (1).

L'automatisation des centres de chèques postaux, qui vient de s'achever, a permis, grâce à l'application de nouvelles méthodes de gestion et à l'utilisation de moyens modernes de règlement, de ramener l'effectif budgétaire de l'ensemble des centres considérés de 34.391 unités en 1971 à 26.498 en 1977 soit, en dépit d'un accroissement sensible du trafic (+ 16 %), une économie de près de 7.900 emplois, en six ans.

Pour simplifier la maintenance des systèmes ainsi mis en place, organiser rationnellement la formation du personnel et assurer un développement coordonné du service, l'effort va désormais porter sur l'harmonisation des formules de traitement, laquelle contribuera à une nouvelle amélioration de la productivité des centres.

b) *L'incidence sur l'ensemble des charges d'exploitation des Services financiers.*

Par suite des réductions d'effectifs, l'importance relative des frais de fonctionnement du service des chèques postaux (frais financiers relatifs à la couverture des déficits d'exploitation, non compris), par rapport aux charges d'exploitation de l'ensemble des Services financiers (intérêts servis aux déposants de la Caisse nationale d'épargne et versement à la dotation de celle-ci, exclus), baisse de deux points de 1976 à 1977 (64,2 % contre 66,2 %). Les frais de fonctionnement du service des chèques postaux ne représenteront toutefois, en 1977,

(1) A l'exception de 32.000 comptes du centre de chèques postaux d'Ajaccio, dont l'automatisation est prévue en 1977.

qu'un tiers seulement du total général des charges figurant au compte d'exploitation des Services financiers.

c) La possibilité d'offrir des services nouveaux à la clientèle.

La gestion électronique des centres a rendu possible la promotion de moyens modernes de règlement.

L'usage du titre universel de paiement (T.U.P.) dont les inscriptions sont directement lisibles par les machines électroniques et qui permet d'encaisser les cotisations et factures en réduisant au minimum l'intervention humaine, continue à se développer.

Les échanges de bandes magnétiques avec les usagers importants disposant d'ordinateurs, pratiqués depuis 1972, s'intensifient progressivement. Les ordres de prélèvement, les virements postaux ou interbancaires et l'émission des mandats en nombre des régimes intérieur et international peuvent être ainsi traités automatiquement sans nouvel encodage de données. De plus, un service analogue est offert aux organismes ne disposant pas d'ordinateurs mais possédant un fichier important relativement stable pour l'exécution de leurs ordres de virement. Dans ce cas, les bandes magnétiques sont constituées puis mises à jour par les centres de chèques à partir des documents sur papier établis par les organismes correspondants.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre 1975 a été créée une lettre-chèque « optique » — encaissable notamment à vue dans tous les bureaux de poste — qui met à la disposition des entreprises un nouvel instrument moderne de paiement, permettant une réduction de leurs frais d'administration et dont l'exploitation est entièrement automatisée. Ce nouveau service est appelé à un grand développement.

D'autre part, le réseau de distributeurs automatiques de billets de banque (45 appareils en service dans la région parisienne, à la fin de 1976) va être complété et étendu progressivement à la province (installation prévue de 125 nouveaux distributeurs en 1977).

Enfin, l'installation progressive de terminaux d'ordinateurs dans des bureaux de poste importants, déjà entreprise à titre expérimental, rendra possible l'exécution immédiate d'opérations sur les comptes tenus par les centres des Services financiers.

3. Les facilités nouvelles offertes à la clientèle.

a) *Le postchèque.*

Créées en 1975, ces cartes internationales de paiement permettent aux titulaires de comptes courants postaux se rendant à l'étranger de retirer des fonds en devises dans les bureaux de poste de 19 pays européens ou riverains de la Méditerranée : très apprécié, le nouveau service se développe rapidement (200.000 titres environ payés en 1976, 600.000 prévus en 1977).

b) *L'Aviposte, l'assurance vie de la Poste.*

Les P.T.T. offrent depuis quelques mois une assurance décès aux titulaires de comptes courants postaux et de livrets de Caisse nationale d'épargne (assurance de groupe dénommée Aviposte résultant d'une convention conclue entre les P.T.T. et la Caisse nationale de prévoyance) qui complète la gamme des produits financiers de la Poste. Ce nouveau produit va participer, tant par sa conception que sa mise en œuvre, à la promotion de l'assurance vie et élargir ainsi la clientèle d'un marché qui est loin d'être saturé.

c) *La création de centres de chèques postaux dans des départements d'outre-mer.*

Afin de répondre à une demande souvent formulée au plan local et de participer au développement économique et social de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, en y créant notamment des emplois il a été décidé d'ouvrir, dès la fin de 1976, un centre de chèques postaux dans chacun de ces départements. Il s'en suivra un certain nombre de transferts de comptes de la métropole vers les nouveaux centres.

C. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, la France continue de souffrir d'un retard dans le développement de son système de Télécommunications et le préjudice que cette situation porte à son expansion économique et à son équilibre social est sérieux. Le téléphone est demeuré un bien rare face à une demande importante que favorise l'évolution des mœurs et du niveau de vie et qui se confirme avec le développement même du parc téléphonique.

Le programme de développement tend à combler notre retard en équipements et à obtenir une qualité de service équivalente à celle des pays voisins. Il contribuera au soutien de l'activité économique pendant la première moitié du Plan. Sa contribution à l'équilibre de l'emploi sera importante puisqu'il devrait conduire à la création de 90.000 emplois environ, d'ici à 1980, soit directement dans le service public des Télécommunications, soit indirectement chez les fournisseurs. Enfin, son exécution devrait renforcer la place des industries françaises sur un marché mondial en expansion, en raison notamment d'une conversion plus rapide vers la technologie des Télécommunications.

L'amélioration de l'équipement téléphonique du pays implique donc la fixation d'objectifs prioritaires nécessaires accompagnés de moyens suffisants pour les atteindre.

Ces objectifs prioritaires sont de deux ordres :

- réduire le délai moyen de raccordement téléphonique qui est de un an actuellement à trois mois et demi en 1980 ;
- élever la qualité du service au niveau des normes internationales, qu'il s'agisse des lignes d'abonnés (taux de dérangement et délai de remise en état) ou de la qualité des communications (attente de tonalité et efficacité).

1. Réduction du délai moyen de raccordement.

— Evolution du parc de lignes principales.

Plus de 8 millions de lignes principales supplémentaires seront construites de 1976 à 1980 et les équipements seront dimensionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le nombre de lignes principales passera ainsi de 7 millions à la fin de 1975 à 15,5 millions en 1980, et à 19,3 millions en 1982 dans une hypothèse moyenne d'évolution de la demande.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Evolution de la demande et des abonnements principaux Téléphone, ainsi que du parc des abonnés Téléx.

ANNÉES	TÉLÉPHONE				TELEX
	Abonnements principaux au 31 décembre	Demandes nouvelles nettes	Demandes satisfaites	Instances en fin de période	Nombre d'abonnés
1970	4.144.057	442.430	383.820	435.790	24.850
1971	4.512.542	574.380	461.450	548.720	29.215
1972	4.935.366	772.071	535.500	785.257	34.442
1973	5.462.079	869.337	649.890	1.004.704	41.119
1974	6.052.852	834.498	725.193	1.114.006	47.533
1975	6.942.155	947.646	1.022.225	1.039.427	53.752
1976 (6 mois)	7.553.494	876.695	687.708	1.217.762	57.342

Evolution prévisionnelle du parc des lignes principales.

ANNÉE (au 31 décembre)	1975	1976	1977	1980	1982
Parc de lignes principales (en millions)	7,15	8,23	9,95	15,50	19,30

Ainsi en 1977 le nombre de raccordements d'abonnés nouveaux sera de 1.700.000 environ.

Evolution du parc d'équipements d'abonnés installés.

ANNEE (au 31 décembre)	1975	1976	1977	1980	1982
Parc d'équipements d'abonnés installés (en millions)	9,3	11	12,8	19,3	23,8

En 1977, 2.300.000 équipements d'abonnés seront commandés au titre de l'extension et 328.000 au titre du renouvellement des installations anciennes.

L'évolution du parc de circuits interurbains sera, à la fin de chaque année, la suivante :

Evolution du parc des circuits interurbains.

ANNEE (au 31 décembre)	1975	1976	1977	1980	1982
Parc de circuits interurbains (en mil- liers)	227	281	345	560	702

— *Automatisation.*

Les premières années du VII^e Plan verront l'achèvement du programme d'automatisation. Ce taux sera de 99 % à la fin de 1977, soit à la fin d'exécution du VI^e Plan.

**2. Elévation de la qualité de service au niveau
des normes internationales.**

Cette qualité de service comprend :

— la qualité des lignes d'abonnés :

- abaissement du taux de dérangements,
- diminution du délai de remise en état ;

— la qualité des communications :

- diminution de l'attente de tonalité,
- augmentation de l'efficacité des communications.

Cette qualité de service dépend également :

- de l'amélioration de l'exploitation par l'électronisation des équipements ;
- de la mise en place ou du développement de produits ou services nouveaux ;
- de la recherche.

— *La commutation électronique.*

Le VII^e Plan est caractérisé dans ce domaine par l'introduction de la commutation électronique dans le réseau français. La répartition des commandes d'équipement d'abonnés actuelle et prévue est la suivante :

RÉPARTITION DES COMMANDES d'équipements d'abonnés	1975	1980
Crossbar	95 %	50 %
Electronique	5 %	50 %

— *Les autres produits ou services.*

Contrairement au téléphone lui-même, les autres produits et services actuellement offerts se trouvent, dès le début du Plan, en situation d'équilibre du marché. L'objectif est donc de maintenir cet équilibre et de l'étendre aux nouveaux produits et services qui seront offerts au cours du VII^e Plan.

Dans le domaine de la transmission de messages écrits, tout en poursuivant le développement du réseau téléx, un service de télécopie sera mis en place au cours du Plan.

En ce qui concerne la transmission de l'information, un réseau public de transmission de données par commutation de paquets est en cours de réalisation.

Enfin, différents services se substituant aux transports de personnes auront un développement très rapide : le radiotéléphone, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), les systèmes de téléconférence.

— *La recherche.*

Au cours du VII^e Plan, les efforts de recherche s'orienteront autour de cinq grands axes :

- développement des techniques de pointe (commutation et transmission numériques en particulier) ;
- rationalisation de certaines tâches, notamment dans le domaine de la gestion technique des réseaux ;
- préparation des produits et services nouveaux déjà évoqués ;
- recherches de base ;
- étude des implications économiques et sociales du développement des systèmes de communications.

3. — Les moyens à mettre en œuvre.

Ce programme sera financé aux deux tiers par autofinancement et pour un tiers environ par recours aux marchés financiers.

Les engagements financiers correspondant à ce programme s'élèveront à 104,4 milliards de francs 1975 et les crédits de paiement à 93,7 milliards de francs 1975.

C'est dans ce cadre qu'a été défini le budget d'investissement de 1977. Les moyens prévus pour les Télécommunications se décomposent en :

- a) 20.090 millions de francs d'autorisations de programme ;
110 millions de francs d'autorisations de programme versées par le Fonds européen de développement économique régional (F.D.E.R.) ;
4.400 millions de francs d'engagements des Sociétés de financement ;
200 millions de francs d'engagements financés par des avances remboursables des Etablissements publics régionaux (E.P.R.).

b) 15.434 millions de francs de crédits de paiement ;

50 millions de crédits de paiement versés par le Fonds européen de développement économique régional.

Soit un budget total de 24.800 millions de francs d'autorisations d'engagements et de 15.484 millions de francs de crédits de paiement budgétaires.

Compte tenu du budget 1976, les deux premières années du plan représentent donc environ 34 % du P.A.P.

Enfin il est à remarquer que le budget a été établi dans les hypothèses d'évolution de l'environnement économique et social retenues par le Plan et suppose implicitement une certaine stabilité relative des coûts des matériels et composants utilisés dans les équipements des Télécommunications.

Ainsi donc le budget de 1977 s'intégrera parfaitement dans les perspectives et orientations du VII^e Plan, sous réserve des versements attendus du Fonds européen de développement économique régional et des Etablissements publics régionaux.

TROISIÈME PARTIE

CRITIQUES ET OBSERVATIONS

I. — LA SITUATION DES CHÈQUES POSTAUX

Nos collègues sont habitués depuis de nombreuses années à l'évocation par la Commission des problèmes que pose le service des chèques postaux qui, chacun le sait, fonctionne sous un régime de quasi-gratuité générateur d'un déséquilibre permanent. Pour faire face à ses charges ce service ne reçoit comme rémunération que l'intérêt versé par le Trésor sur les fonds libres des comptes des particuliers. Cet intérêt de 1,5 % sur 30.800 millions atteint celui de l'argent à court terme pour les avoirs allant de 30.800 millions à 55.700 millions montant total évalué pour 1977. Il est prévu ainsi que 24.900 millions rapporteront 1.618 millions représentant une rémunération de 6,49 %. Ainsi au total le taux moyen de l'intérêt servi est de 3,73 %.

De ce fait comme chaque année le compte d'exploitation des Services financiers est très déficitaire, 2.163 millions en 1977. Une situation nette pour les Services financiers ne pourrait être obtenue que par un relèvement substantiel du taux de l'intérêt ou par la prise en charge du découvert par le budget général, solution préconisée par la Commission depuis très longtemps.

II. — LA SECONDE PHASE D'AUTOMATISATION DES SERVICES FINANCIERS

Nos collègues apprendront avec intérêt qu'en 1977 tous les comptes de chèques postaux et de Caisse nationale d'épargne seront gérés en ordinateur et qu'une seconde phase d'automatisation sera lancée tendant à l'unification des méthodes de gestion des centres de chèques postaux et à une régionalisation plus poussée du traitement de la Caisse nationale d'épargne.

Cette seconde phase s'appuiera sur la création de 7 centres interrégionaux appelés centres de calcul auxquels seront rattachés les centres de chèques postaux actuels, les fichiers régionalisés de la Caisse nationale d'épargne et le futur réseau des terminaux installés dans les bureaux de poste. Les terminaux reliés aux centres de calcul interrégionaux permettront d'exécuter instantanément à partir des guichets des bureaux de poste les ordres donnés par les titulaires de comptes courants postaux et d'épargne, ce qui constituera il faut le souligner un progrès appréciable.

III. — L'ENDETTEMENT DES P.T.T.

Le montant du financement à déterminer s'élève pour 1977 à 11.398 millions, montant record supérieur de près de 18 % à celui de 1976. Nos collègues seront sans doute intéressés en apprenant que les fonds proviennent d'emprunts souscrits en France et à l'étranger.

Pour 1975, dernière année connue de façon complète, le total des emprunts réalisés par l'Administration des P.T.T. s'élevait à 6.191 millions dont 2.093 provenaient des marchés américain, allemand, suisse et hollandais. Ces emprunts souscrits à l'étranger étaient caractérisés par des durées de cinq à dix ans et des taux d'intérêt de 8 à 9,25 %.

En 1976 à la fin du mois d'août, le montant des emprunts réalisés atteint 4.001 millions dont 2.089 proviennent des marchés américain, suisse, allemand et nigérien. Comme en 1975 la durée de ces emprunts varie de cinq à dix ans et les taux d'intérêt de 6,75 % à 8,25 %.

A remarquer que les taux les plus bas sont obtenus sur le marché suisse avec 8 % en 1975 et 6,75 % en 1976.

La Commission tient à faire remarquer que les moyens de financement obtenus sur les places étrangères présentent l'avantage, en raison des taux pratiqués, de limiter les charges annuelles du budget. Toutefois les amortissements devant intervenir pour la plupart des émissions en fin d'emprunt constitueront de très lourdes charges pour les budgets de 1981 à 1986.

Au surplus les remboursements considérés interviendront en monnaies qui actuellement sont classés comme fortes : dollar US, franc suisse, deutsche Mark. Il est à présumer que ces monnaies seront encore fortes pour ne pas dire plus fortes au moment du règlement et les différences de parité pourront ainsi constituer une charge supplémentaire non négligeable. La Commission estime que le Sénat doit, sur cette question, recevoir des précisions nécessaires.

IV. — LE PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE

Nos collègues savent déjà que les autorisations de programme pour 1977 comprennent des dotations affectées au « programme d'action prioritaire » défini par le Gouvernement à l'intérieur du VII^e Plan. Ce programme prioritaire est indiqué bien souvent dans les pages du « bleu » avec les initiales « P.A.P. » et concerne aussi bien les Services postaux et financiers que les Télécommunications.

a) *P.A.P. des Télécommunications :*

L'ensemble de la dotation en autorisation de programme, soit 19.972 millions est affecté au P.A.P. n° 4 « améliorer l'équipement téléphonique du pays ». La consultation de la page 185 du « bleu » ou du tableau n° 6 inséré dans le présent rapport permet de se faire une idée de ce programme.

b) *P.A.P. des Services postaux et financiers :*

Sur 1.587 millions d'autorisations de programme, 850 millions sont prévus au titre du P.A.P. n° 12 intitulé « transformer les conditions de travail et revaloriser le travail manuel ».

Le détail intéressant ce P.A.P. et les autres opérations font l'objet de la page 173 du « bleu » et du tableau n° 4 inséré dans le présent rapport.

Répétons que l'effort en matière d'équipement des Postes et Télécommunications aurait gagné à s'exercer depuis dix ans au moins.

V. — LE NOUVEAU CLASSEMENT DES BUREAUX

Périodiquement l'Administration procède à une révision générale du classement de ses bureaux de poste, opération basée sur les résultats d'un comptage portant sur les différents points de l'activité des établissements postaux. Les travaux de la dernière statistique se sont déroulés pendant le premier semestre de 1976 par comptage des opérations de 1975. La nouvelle structure est donnée par le tableau suivant :

CLASSES DES BUREAUX	NOMBRE	VARIATION
Hors série	64	+ 1
Classe exceptionnelle	347	+ 1
Hors classe	401	+ 4
1 ^{re} classe	1.072	+ 41
2 ^e classe	1.531	+ 160
3 ^e classe	2.761	— 124
4 ^e classe	2.949	— 83

Le nombre des bureaux de plein exercice s'élève donc à 9.125 auquel il faut ajouter 3.458 recettes-distribution et environ 5.000 guichets-annexes et agences postales.

La Commission qui a pris acte de cette nouvelle structure appelle l'attention du Gouvernement sur l'intérêt qu'elle attache à ce que rien ne soit négligé pour le maintien des bureaux en zone rurale et pour l'extension de leurs attributions, notamment en matière de Télécommunications.

VI. — LE PROBLÈME DES CONTROLEURS DIVISIONNAIRES

Depuis longtemps les personnels intéressés, les organisations syndicales, l'Administration même ne considèrent pas comme satisfaisante l'existence d'un trop grand nombre de spécialités du grade de contrôleur divisionnaire. La Commission a eu connaissance de cette dispersion du grade dans ses diverses spécialités et de la gêne qui en résulte aussi bien sur le plan des conditions posées pour postuler et être promu qu'en ce qui concerne l'inégalité entre les diverses spécialités existantes. Une fusion de ces dernières s'impose d'urgence aussi bien pour les Services postaux et financiers que pour les Télécommunications. La Commission a pris acte, dans les propositions budgétaires, des mesures prises portant sur 300 créations d'emplois de l'espèce dont 242 pour les Services postaux et financiers, 50 pour les Télécommunications et 8 pour les Services généraux. Elle appelle l'attention du Gouvernement sur l'urgence des mises en place indispensables.

VII. — LE LOGEMENT DES AGENTS

La Commission s'était préoccupée l'année dernière de la situation souvent pénible des agents, aussi bien à Paris qu'en province, qui éprouvent de vives difficultés pour trouver un logement. Elle a pris acte que le projet de budget de 1977 comporte 223 millions d'autorisations de programme pour le logement locatif et l'hébergement des jeunes.

Sur le plan parisien, il est aussi prévu de réserver 1.300 logements et, pour les jeunes célibataires, de construire 800 chambres.

En province 400 réservations de logements sont programmées.

Enfin l'objectif pour 1977 est de permettre à tous les débutants qui le désirent de séjourner pendant au moins trois mois dans les centres d'accueil. Pour cela, il est nécessaire d'accroître la capacité d'accueil de 2.200 chambres qui seront implantées essentiellement dans la région parisienne.

La Commission a pris acte de ces propositions qui font suite d'ailleurs aux souhaits qu'elle avait formulés à l'occasion des discussions des budgets des années récentes.

VIII. — LA RÉSORPTION DE L'AUXILIARIAT

Depuis de nombreuses années la Commission avait appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de procéder à la titularisation des auxiliaires utilisés dans les services de l'Administration des P.T.T.

Il est intéressant de noter que le projet de budget pour 1977 prévoit la suppression de 20.000 emplois d'auxiliaires de bureau, auxiliaires de service et auxiliaires du service des lignes et la création corrélative de 20.000 emplois d'agents d'administration principaux, agents d'exploitation, préposés chefs, préposés, ouvriers d'Etat de deuxième catégorie, agents de bureau, agents de service de première et deuxième catégorie, dessinateurs chefs de groupe, dessinateurs et agents techniques de première classe.

La Commission a pris acte de l'ensemble de ces mesures et souhaite que de nouvelles mesures interviennent à l'occasion des prochains budgets.

IX. — LE CLIMAT QUI RÉGNE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DES P.T.T.

Au cours de la discussion budgétaire de l'année dernière la Commission avait demandé au Secrétaire d'Etat quel était, un an après la grande grève de 1974, le climat qui régnait au sein des Postes et Télécommunications notamment si, conformément aux engagements pris en 1974, la notion de service public était régénérée aux P.T.T., l'exercice du monopole défendu mais surtout si le statut juridique et l'unité du service n'avaient plus rien à craindre rendant ainsi aux agents la confiance dans leur administration.

Sur ces points très importants des réponses avaient été faites, certes, mais la Commission est toujours soucieuse à la lecture de différents articles parus dans des quotidiens et des hebdomadaires évoquant sans cesse la scission du service, critiquant la notion de service public, dénigrant le monopole, et le plus souvent se répandant en louanges à l'égard de la privatisation et des avantages qu'elle pourrait comporter. La Commission a remarqué qu'il n'était pas

répondu avec beaucoup de rapidité ni grande fermeté à de tels propos. Elle est persuadée que l'ensemble des agents souffre d'une telle carence. Elle demande au Gouvernement de défendre le service public et l'unité de l'Administration des P.T.T. et attacherait du prix à ce que le Sénat ait la possibilité de prendre acte de sa ferme résolution en ce domaine.

QUATRIÈME PARTIE

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Au cours de sa séance du 28 octobre 1976 la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation a procédé à l'examen du projet de budget annexe pour 1977 des Postes et Télécommunications.

En préambule, le Rapporteur spécial a rappelé le souci manifesté par la Commission des Finances de limiter le mouvement amorcé tendant à la suppression des bureaux de poste dans les zones rurales. M. Chochoy a également évoqué le problème financier posé par les emprunts de la Caisse nationale des Télécommunications à l'étranger qui, pour les huit premiers mois de 1976, se sont élevés à 2,1 milliards de francs.

Il a ensuite indiqué que l'ensemble des autorisations de programme ouvertes pour 1977 représentait 26,5 milliards de francs, soit 21,8 milliards au titre du budget proprement dit auxquels s'ajoutent 4,4 milliards de francs apportés par les sociétés de financement. Les autorisations de programme du budget des P.T.T. proprement dites sont en augmentation de 41,9 % par rapport à 1976.

M. Chochoy a analysé les différents aspects de la politique du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications pour l'année 1977 ; ainsi, le programme de modernisation du tri postal dans le cadre du programme s'étendant de 1973 à 1984 sera poursuivi ; à ce titre, 850 millions de francs d'investissements seront engagés devant permettre la réalisation de cinq centres de tri automatique.

Par ailleurs, l'amélioration du réseau des établissements urbains sera poursuivie ainsi que le maintien de la présence postale en zone rurale.

Le Rapporteur spécial a fait remarquer que, bien que la formule du CIDEX ne soit pas très populaire, l'Administration avait l'intention de la développer.

S'agissant des Télécommunications, M. Chochoy a noté que, conformément à la priorité retenue dans le VII^e Plan, le nombre des lignes allait augmenter considérablement pour passer de 7,1 millions en 1976 à 13,5 millions de lignes en 1977. Le Rapporteur spécial a déploré que cet effort financier n'ait pas été engagé il y a une dizaine d'années.

Pour 1977, les créations d'emplois seront inférieures à celles de l'année précédente : 10.222 au lieu de 14.125 ; elles viseront principalement à renforcer les effectifs du service des Télécommunications.

M. Chochoy s'est interrogé sur les raisons de l'accroissement important du nombre des inspecteurs généraux pour lequel il est prévu en 1977 la création de dix-sept postes alors que les effectifs budgétaires au 1^{er} janvier n'étaient que de onze.

Le projet de budget pour 1977 traduit également l'effort engagé par le Gouvernement au titre de la résorption des auxiliaires : ainsi, 20.000 emplois sont créés pour 1977.

On estime qu'il restera pour 1978 une tranche à peu près égale de personnels à titulariser.

Au sujet de la politique de titularisation des auxiliaires, M. Edouard Bonnefous, président, s'est inquiété du problème de la qualification professionnelle de ces personnels.

Le projet de budget prévoit également le relèvement de 1.850 francs à 2.050 francs de la prime de résultat d'exploitation, représentant un crédit de 141 millions de francs.

Enfin, M. Chochoy a noté qu'un certain effort était accompli en faveur du logement social. Les crédits pour 1977 devraient permettre la réalisation de 1.300 logements locatifs dans la région parisienne, 400 logements locatifs en province et 2.200 chambres d'accueil pour les débutants.

M. Edouard Bonnefous, président, a relevé que la modernisation des centres de tri qui est engagée depuis quelques années pouvait, dans certains cas, en raison de la centralisation qu'elle implique, comporter des conséquences néfastes sur la qualité du service postal.

M. Héon s'est interrogé sur les possibilités d'étendre les expériences pilotes qui tendent à donner aux préposés dans les communes rurales des tâches nouvelles afin de permettre le maintien d'un bureau de poste dans ces zones.

En réponse à la question de M. Moinet, M. Chochoy a indiqué que les intérêts versés aux déposants par la Caisse nationale d'épargne s'élevaient à 7 milliards de francs et que le produit des placements de la même Caisse était estimé à 8 milliards de francs.

*
**

La Commission des Finances a approuvé le rapport de M. Chochoy et décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1977 des Postes et Télécommunications.

ANNEXES

ANNEXE I

STRUCTURE, ACTIVITES ET MOYENS DES SERVICES SOCIAUX DE L'ADMINISTRATION

Créé en 1931, le Service social des P.T.T. a été confié en 1946 à une sous-direction du Ministère devenue le 1^{er} janvier 1967 le Service des affaires sociales qui a été rattaché à la Direction du personnel et des affaires sociales par le décret du 20 juillet 1971 portant réorganisation de l'Administration centrale des P.T.T.

I. — STRUCTURE DU SERVICE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION DES P.T.T.

L'organisation du service social qui est à l'image de celle des services de l'Administration, se présente comme suit :

1. A l'Administration centrale.

a) Le bureau SA qui définit la politique sociale et qui, à ce titre, est chargé du budget, de la gestion des crédits et des effectifs, des locaux sociaux, des études générales, de l'information et de la documentation sociales.

b) La sous-direction SB d'infrastructure sociale, dont les activités essentielles se rapportent aux équipements sociaux d'accompagnement des services d'exploitation (centres d'exams de santé, infirmeries, restaurants administratifs, coopératives...), aux équipements d'habitation et de garde des enfants du personnel (hébergement des jeunes agents, logement du personnel, crèches...), aux équipements sportifs, socio-éducatifs et de vacances (installations sportives, colonies et camps de vacances, garderies, maisons familiales de vacances...).

c) Le bureau SC d'action sociale qui, dans le cadre de l'assistance au personnel, est chargé de définir la mission et le rôle des assistantes sociales, de promouvoir les différentes formes d'aides sociales (aide à l'enfance et aux familles, aide aux jeunes, aide au personnel en activité ou en retraite...) et d'établir les relations avec les sociétés de personnel.

2. Dans les services extérieurs.

a) *En province :*

Les directions régionales des Postes et des Télécommunications disposent d'une cellule « service social » spécialisée.

Dans les directions régionales et les directions départementales, une ou plusieurs assistantes sociales placées sous l'autorité de chacun des chefs de service, apportent leur aide au personnel rattaché à chacune de ces directions.

Une assistante sociale chef placée sous l'autorité du directeur régional des Postes coordonne et supervise, sur le plan technique, l'action des assistantes sociales en fonction dans la région.

b) *En région parisienne :*

La présence au sein d'une même circonscription territoriale de nombreux chefs de service soulève des difficultés pour la gestion des équipements sociaux destinés à l'ensemble du personnel. Pour remédier à cette situation un décret du 8 mai 1974 a créé une Direction des services sociaux communs de la région de Paris qui a pour mission de coordonner et d'animer l'action sociale déployée par l'Administration des P.T.T. à l'intention des agents en fonction dans la région parisienne.

Enfin, dans les grands bureaux ou centres, tant en province que dans la région parisienne, un correspondant social renseigne et oriente le personnel sur le plan social.

3. Organismes consultatifs.

La participation du personnel à l'élaboration de la politique sociale est réalisée grâce au Comité national et aux comités régionaux des affaires sociales. Ces organismes ont une composition tripartite :

- représentants de l'Administration ;
- représentants des trois principales organisations syndicales ;
- représentants des six associations de personnel les plus importantes.

Ces comités examinent le projet de budget social et sont consultés sur tous les problèmes relatifs à l'orientation de l'action sociale et médico-sociale de l'Administration ; ils peuvent formuler des propositions concernant l'organisation et le fonctionnement des œuvres sociales et médico-sociales.

En outre, deux types d'organismes paritaires ont été créés :

- les commissions de sélection pour l'attribution de logements au personnel ;
- les comités d'accueil pour l'organisation de l'accueil des jeunes agents débutants.

II. — ACTIVITÉS DU SERVICE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION DES P.T.T.

L'action du service social s'exerce, au plan individuel, essentiellement par le service des assistantes sociales et au plan collectif, par les œuvres sociales et médico-sociales, complément de l'action sociale individuelle.

1. Le service des assistantes sociales.

Chargé à l'origine des problèmes individuels et familiaux, le service des assistantes sociales des P.T.T. constitue désormais un « service spécialisé d'entreprise ». De ce fait, les assistantes sociales des P.T.T. sont maintenant spécialisées dans le règlement des problèmes individuels spécifiques des agents, leur mission fondamentale étant d'aider les agents à s'adapter à leurs conditions de vie et de travail.

2. Les œuvres sociales et médico-sociales.

L'activité du service social se manifeste actuellement dans les domaines suivants :

a) *Accueil et logement du personnel :*

En raison des sujétions qui lui sont particulières (concentration des effectifs, particularité du recrutement, changement de résidence), l'Administration des P.T.T. a pris un certain nombre de mesures dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement des débutants et des élèves des cours professionnels ainsi que dans le domaine du logement du personnel.

• *Centres d'accueil :*

Un service d'accueil fonctionne dans les directions à l'intention des agents débutants qui peuvent être hébergés soit dans des centres d'accueil P.T.T. soit dans les foyers de jeunes travailleurs où des places ont été réservées mais cette dernière formule tend à disparaître car elle ne recueille pas la faveur du jeune personnel.

Capacité des centres d'accueil :

- 3.000 places à Paris ;
- 2.332 places en province.

L'objectif souhaité, visant à permettre l'hébergement temporaire des jeunes, à titre gratuit, pendant une durée de trois mois sera atteint fin 1976.

Désormais, l'effort de l'Administration portera sur l'amélioration et la modernisation des équipements d'accueil existants.

• *Hébergement semi-définitif :*

Au terme de ces trois mois, pour faciliter l'insertion du jeune dans son nouveau cadre de vie, l'Administration peut lui proposer soit :

- 1 foyer-résidence où il peut séjourner librement jusqu'à 25 ans ;
- 1 mini-foyer (appartement lui permettant de vivre avec trois ou quatre jeunes de manière indépendante à proximité de son lieu de travail).

Capacité en places au 1^{er} juillet 1976.

	FOYERS-RÉSIDENCES	MINI-FOYERS	TOTAL
Région parisienne	1.324	1.590	2.914
Province	667	164	831
Total	1.991	1.754	3.745

La demande est nettement supérieure à l'offre. C'est pourquoi un effort important est entrepris pour accroître le nombre des mini-foyers et des foyers-résidences.

A côté de ces équipements d'habitation semi-définitifs, l'Administration pense orienter ses efforts (acquisition d'hôtel par exemple) de manière à permettre à tous les jeunes agents, quels qu'ils soient, arrivant à Paris, d'être logés pendant une durée maximum de deux ans.

• *Maison des élèves :*

Afin de faciliter l'hébergement des agents qui suivent des cours professionnels, l'Administration poursuit ses efforts en vue de créer, parallèlement aux centres d'enseignement, les équipements d'habitat correspondants.

Capacité en places :

- Région parisienne : 970 ;
- Province : 1.528.

• *Logements des agents mariés ou célibataires :*

Le logement locatif :

Le parc locatif P.T.T. est constitué par :

- *les logements réservés* : conventions passées auprès d'organismes H.L.M. sous forme de prêt sans intérêt (au titre de l'art. 278.3 du Code de l'urbanisme et de l'habitation) ;
- *les logements mis à la disposition* des agents par les préfets au titre de l'article 200 du Code de l'urbanisme et de l'habitation ;
- *les logements domaniaux* : du fait de la diminution de la construction sociale, particulièrement en région parisienne, l'Administration se trouve actuellement confrontée à d'énormes difficultés pour résoudre le problème du logement de ses agents. C'est pourquoi elle a entrepris la construction de logements et l'acquisition d'immeubles destinés à pallier certaines insuffisances dans des secteurs déterminés.

L'aide à l'accession à la propriété :

Parallèlement à l'aide au logement locatif, l'effort a été également dirigé vers l'aide à l'accession à la propriété tant dans la région parisienne qu'en province.

Parc locatif.

ANNEES	LOGEMENTS CONVENTIONNES (Article 278.3 du Code de l'urbanisme et de l'habitation)			LOGEMENTS OBTENUS AU TITRE de l'article 200 du Code de l'urbanisme et de l'habitation			TOTAL général
	Région parisienne	Province	Total	Région parisienne	Province	Total	
De 1955 à 1971	11.769	16.978	28.747	»	»	»	»
1972	1.600	450	2.050	»	»	»	»
1973	1.700	409	2.109	»	»	»	»
1974	465	86	551	»	»	»	»
1975	936	377	1.313	»	»	»	»
Total au 1^{er} décembre 1975	16.470	18.300	34.770	515	10.400	10.915	45.685
Réalisations attendues 1976	1.000	300	1.300	»	»	»	1.300
Total au 1^{er} décembre 1976	17.470	18.600	36.070	(1) 515	(1) 10.400	(1) 10.915	46.985

(1) En réalité près de 18.000 logements pour la province et 2.000 pour la région parisienne ont été attribués aux agents P.T.T., les chiffres indiqués sur ce tableau représentant les logements effectivement occupés.

En effet, un logement au titre de l'article 200 est octroyé à l'Administration pour une seule attribution.

b) Aide pécuniaire :

Elle se présente sous forme de secours ou de prêts accordés après enquête d'une assistante sociale.

Les secours sont attribués aux agents en difficulté, pour leur permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévisibles. Ils peuvent atteindre 1.500 francs.

Les prêts, remboursables chaque mois par voie de précompte sur le traitement, sont accordés aux agents ayant à effectuer des dépenses indispensables et présentant un caractère direct et immédiat. Leur montant maximum s'élève à 4.000 francs.

c) Restaurants administratifs et réfectoires :

Les restaurants administratifs des P.T.T. sont gérés par des conseils d'administration élus par les usagers. Une commission de surveillance composée de représentants de l'Administration et du personnel assure le contrôle du bon fonctionnement de chaque restaurant.

L'Administration fournit les locaux, assure les dépenses de premier établissement et de renouvellement du mobilier et des installations de cuisine et met du personnel à la disposition des restaurants. Au nombre de 156, les restaurants des P.T.T. servent en moyenne 77.200 repas par jour, non seulement au personnel des P.T.T. mais également aux agents d'autres administrations (17 % environ).

D'autre part, l'Administration a installé des cantines-réfectoires, actuellement au nombre de 195 qui servent des repas fournis par des traiteurs, tandis que dans tous les services de moindre importance, elle met à la disposition du personnel un réfectoire spécialement équipé pour permettre aux agents qui le désirent de faire réchauffer leur repas.

d) *Œuvres en faveur des enfants d'agents :*

L'Administration ouvre chaque année aux enfants de son personnel des colonies et des camps de vacances pendant les vacances de Pâques, de Noël et d'été. La participation demandée aux parents est fonction du quotient familial.

En 1975, 25 colonies ont été ouvertes pendant les vacances de Pâques, 8 à Noël, tandis que 98 colonies et camps de vacances fonctionnaient pendant l'été et recevaient plus de 16.400 enfants ou adolescents.

D'autre part, des garderies, ouvertes aux enfants d'âge scolaire, fonctionnent les mercredis et jours de vacances scolaires non fériés, dans les principales villes. En outre, des sorties de neige sont organisées dans les villes des régions montagneuses pendant la saison d'hiver.

Enfin, l'Administration participe aux frais de placement des enfants d'agents dans des crèches ou chez des gardiennes agréées et réserve des places dans de nouvelles crèches en échange d'une participation au financement de la construction de ces établissements. En 1975, elle a de plus mis en place à Paris deux crèches d'entreprise à proximité des établissements à forte concentration de personnel féminin. En outre, une expérience a été tentée dans l'Essonne, pour mettre en place un réseau de gardiennes agréées recrutées parmi les épouses d'agents ou les agents féminins en disponibilité.

e) *Service médico-social :*

Des infirmeries ou des postes de secours d'urgence ont été créés dans tous les grands services. D'autre part, depuis une dizaine d'années des centres d'examen de santé fonctionnent dans les grandes villes. Ils sont actuellement au nombre de 28 dont 7 à Paris.

f) *Coopératives :*

Les coopératives des P.T.T. sont gérées par des conseils d'administration élus par des assemblées générales des sociétaires. L'Administration fournit les locaux ainsi que certaines prestations en nature et met du personnel à la disposition de ces organismes. Il existe actuellement 80 coopératives groupant 203.000 sociétaires environ.

g) *Education physique et sports :*

L'action de l'Administration dans ce domaine se manifeste sur deux plans :

- la création de centres d'éducation physique ;
- le développement des installations sportives.

● *Centres d'éducation physique et d'initiation sportives :*

Ouverts aux agents et aux enfants d'agents, ces centres sont gérés directement par l'Administration et sont dirigés par des moniteurs qualifiés.

● *Installations sportives :*

L'Administration s'efforce de favoriser la pratique du sport parmi son personnel en facilitant la mise à sa disposition des installations nécessaires.

A cet effet, elle finance directement certaines opérations mais, le plus souvent, elle participe conjointement avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, au financement du plan d'équipement sportif de l'Union des associations sportives des P.T.T., mis au point en accord avec les responsables de cette association.

Une cinquantaine d'opérations est prévue au titre du VII^e Plan (aménagement de stades, construction de salles de sport, de piscines, de chalets de neige, etc.).

h) Loisirs, vacances :

De nombreux foyers de détente pour les jeunes sont ouverts dans les centres importants. D'autre part, des centres de plein air et de neige permettent au personnel de pratiquer des activités sportives et de plein air à des prix très convenables.

Enfin, l'Administration participe chaque année plus largement au financement de la construction de nouvelles maisons familiales de vacances. Actuellement, au nombre de 23, les « Maisons P.T.T. » permettent aux agents de condition modeste de prendre des vacances en famille pour un prix raisonnable et accueillent des agents retraités en dehors de la période de vacances.

i) Aide aux associations de personnel :

Des subventions sont attribuées aux associations de personnel qui complètent dans leur domaine respectif l'action sociale de l'Administration et qui contribuent ainsi au développement des réalisations sociales des P.T.T. notamment dans le domaine de la mutualité, de l'entraide et des activités culturelles et artistiques.

III. — MOYENS D'ACTION DU SERVICE SOCIAL DES P.T.T.

1. Le budget.

Le service social dispose :

- d'une part, de crédits de fonctionnement qui ont atteint 175,7 millions de francs en 1976 et qui lui permettent de faire face aux dépenses de gestion courante ;
- d'autre part, de crédits d'investissement (266 millions d'autorisations de programme en 1976) affectés à la réservation et à la construction de logements, à l'acquisition et à la construction de réalisations sociales (colonies, garderies, etc.).

Il bénéficie également d'une partie des crédits inscrits chaque année au budget général (charges communes) et destinés à couvrir les dépenses correspondant à l'application de mesures nouvelles prises en faveur des services sociaux sur le plan interministériel. En 1976, ces crédits ont atteint la somme de 9,6 millions de francs.

Progression du budget des Affaires sociales.

ANNEES	CREDITS DE FONCTIONNEMENT (première section)		CREDITS D'EQUIPEMENT (deuxième section) (autorisations de programme)			
	Chapitres 6108 et 6301 (œuvres sociales)	Progression par rapport à l'année précédente (en pourcentage)	Réalisations sociales (en francs)	Progression par rapport à l'année précédente (en pourcentage)	Logement du personnel (en francs)	Progression par rapport à l'année précédente (en pourcentage)
1961	11.224.080	»	750.000	»	14.000.000	»
1964	22.874.571	+ 103	4.100.000	+ 446	17.000.000	+ 21
1967	43.491.983	+ 90	8.990.000	+ 119	23.000.000	+ 35
1969	59.745.025	+ 37	11.000.000	+ 22	27.000.000	+ 17
1970	66.035.966	+ 10	11.000.000	»	30.000.000	+ 11
1971	72.460.466	+ 9	11.000.000	»	36.000.000	+ 20
1972	88.611.144	+ 22	13.300.000	+ 20	44.000.000	+ 22
1973	100.990.062	+ 13	20.000.000	+ 50	50.000.000	+ 13
1974	118.030.557	+ 16	24.000.000	+ 20	57.000.000	+ 14
1975 (1)	163.156.420	+ 38	55.000.000	+ 129	174.000.000	+ 205
1976	185.326.253	+ 14	62.000.000	+ 13	204.000.000	+ 17

(1) Y compris — 89 millions de francs provenant du programme social complémentaire obtenu en cours d'année
— 32 millions de francs provenant du plan de soutien à l'économie.

2. Le personnel.

Des personnels de différents grades sont utilisés par le service social, tant dans les services administratifs que dans les œuvres sociales et médico-sociales :

- le personnel des services administratifs : il est constitué essentiellement de fonctionnaires affectés au service des affaires sociales au Ministère et dans les sections « service social » des directions régionales ;
- les assistantes sociales : personnel spécialisé du service social ; les effectifs budgétaires comprennent 263 emplois, dont 51 d'assistante sociale chef ;
- les infirmières : au nombre de 162, elles sont affectées dans les grands services où existent des infirmeries ;
- le personnel mis à la disposition des œuvres sociales : il est composé d'agents de différents grades sélectionnés en raison de leur intérêt et de leur compétence pour les œuvres sociales.

3. Les locaux.

Des locaux financés généralement, pour ce qui concerne la construction proprement dite, par les services d'exploitation et équipés par les soins du service social, sont prévus dans les bâtiments d'exploitation à l'occasion de l'établissement des projets de construction chaque fois que l'implantation de réalisations sociales s'avère nécessaire.

4. Aides diverses.

Des aides substantielles sont apportées par l'Administration aux œuvres sociales sous forme de prêts de cars et de véhicules utilitaires et de prestations diverses (chauffage, éclairage).

IV. — LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POLITIQUE SOCIALE EN 1977

1. Les perspectives de la politique sociale en 1977.

Pour situer l'ampleur des besoins sociaux d'une entreprise comme les P.T.T., il suffit de rappeler l'importance de ses effectifs, environ 420.000 agents de tous grades, et de préciser que ce personnel relève pour l'essentiel des grades les plus modestes de la Fonction publique, les catégories C et D et les auxiliaires représentant les trois quarts de ce total.

Cette situation explique la forte progression des crédits consacrés à la politique sociale ces dernières années.

Pour 1977, il est proposé de fixer à 521,7 millions de francs le montant des crédits sociaux, soit un accroissement de 18 % par rapport à l'année précédente. Le pourcentage des crédits consacrés aux œuvres sociales et au logement atteindra près de 3 % de la masse salariale.

Pour apprécier la valeur de cette progression il convient de noter qu'en 1976 les crédits sociaux avaient connu une augmentation très élevée (+ 68 %). Si l'on considère une période de deux ans, on observe un doublement de la dotation des services sociaux. Ainsi le budget social pour 1977 s'analyse-t-il comme une consolidation, une accentuation de l'effort social entrepris en 1976.

Améliorer la qualité de vie des agents, en leur procurant notamment un logement mieux adapté à leurs aspirations et favoriser les équipements liés aux postes de travail constitueront les axes principaux de développement de la politique sociale des P.T.T. en 1977.

2. La politique sociale dans les différents secteurs.

a) *Le logement :*

Parmi les différentes activités sociales, la priorité continuera à être accordée au logement des agents, plus précisément en région parisienne où la situation demeure préoccupante.

C'est ainsi que l'effort important entrepris en 1976 sera poursuivi afin de mettre à la disposition des agents un plus grand nombre de logements et en assurant un hébergement de qualité pour les jeunes qui débutent à Paris.

b) *Les équipements sociaux liés aux postes de travail :*

Sur les lieux même du travail, chaque fois que l'importance des effectifs le justifie, il est nécessaire de mettre à la disposition du personnel divers équipements qui de plus en plus sont considérés comme les compléments indispensables du poste de travail (restaurants administratifs, foyers de détente, centres d'examen de santé, infirmeries...).

Au plan de la restauration plus précisément, un effort doit être fait pour pallier certaines insuffisances qui subsistent dans ce domaine. Aussi, outre l'entretien et la réhabilitation des restaurants administratifs existants, des initiatives nouvelles et diversifiées seront entreprises en 1977, notamment dans le cadre de conventionnements passés avec des restaurants privés ou administratifs.

c) Les équipements sociaux extérieurs aux lieux de travail :

L'action en faveur des équipements de loisirs (colonies et camps de vacances, maisons familiales de vacances, équipements sportifs divers) malgré tout l'intérêt qu'elle présente et l'importance de la demande, n'a pu être retenue parmi les objectifs prioritaires mais, à tout le moins, elle sera maintenue à son niveau actuel.

ANNEXE II

SOCIETE ANONYME D'H.L.M. « TOIT ET JOIE »

ORIGINE ET NATURE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'H.L.M. « Toit et Joie » a été constituée en 1957 sous la forme coopérative par des fonctionnaires du Ministère des Postes et Télécommunications pour favoriser le logement du personnel de cette administration.

Après modification de la législation sur l'activité des coopératives, elle dut, en 1968, se transformer en société anonyme.

Pour compléter son action en faveur du logement, elle a étendu depuis le début de 1976, aux opérations d'accession à la propriété, son activité limitée précédemment aux constructions locatives.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

« Toit et Joie » est dirigée par un conseil d'administration de douze membres, présidé par Monsieur Pacheu, inspecteur général des P.T.T. ; le conseil est élu par Assemblée générale annuelle des actionnaires comprenant les membres fondateurs de la société et environ 2.500 locataires possesseurs de 3 actions de 10 francs.

L'Assemblée générale élit également les commissaires aux comptes chargés du contrôle de la comptabilité de la société.

La société assume toutes les tâches depuis la recherche des terrains, l'établissement des projets, la construction proprement dite, la comptabilité et la gestion complète des immeubles.

ACTIVITÉS

Les premiers chantiers ont été ouverts à la fin de l'année 1959 et depuis cette époque « Toit et Joie » a construit plus de 5.000 logements, trois foyers de jeunes travailleuses comportant 410 chambres, plus de 2.000 emplacements de parkings et de garages individuels, tout en mettant à la disposition de l'Administration des P.T.T., 8 hôtels des postes ainsi que deux ensembles de locaux administratifs.

Tout en satisfaisant aux obligations légales de réservation de logements au profit des collectivités locales et des fichiers départementaux des mal logés, la Société « Toit et Joie » a pu attribuer 70 % appartements compris dans son patrimoine à des agents des P.T.T.

Ces attributions représentant environ 20 % des réservations effectuées dans la région parisienne par l'Administration des P.T.T. en application des dispositions de l'article n° 278-3 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.

Le financement en principal des opérations locatives est assuré par des prêts dont les caractéristiques sont fixées par la législation H.L.M.

Ce financement est complété par des prêts sans intérêt consentis par l'Administration des P.T.T. comme à tous les organismes H.L.M. qui lui réservent des logements pour son personnel.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Actuellement quatre chantiers portant sur 418 logements et un hôtel des postes sont en cours.

Au surplus, malgré la rareté des terrains à bâtir et la spéculation foncière constatée dans la région parisienne, de nouvelles constructions permettant de loger 996 familles dont 273 en accession à la propriété H.L.M. pourront être entreprises en 1976 et 1977.

Enfin, les programmes à l'étude permettront la mise en chantier d'environ 1.500 logements dans les trois ans à venir.

ANNEXE III

L'UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES P.T.T. DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

I. — ORGANISATION

L'union des A.S.P.T.T. est une union d'associations à forme fédérale. Son comité directeur supervise neuf unions régionales dont le rôle consiste à animer les filiales qu'elles contrôlent et dix-huit centres sportifs régionaux dont les présidents ont pour mission de favoriser la création d'installations sportives et de veiller à leur entretien.

Une des caractéristiques originales de l'union des A.S.P.T.T. est d'être dirigée, à nombre à peu près égal, par des fonctionnaires de responsabilité : inspecteurs et ingénieurs généraux, directeurs régionaux et départementaux, administrateurs, etc. et par des agents de service d'exécution : inspecteurs, contrôleurs, agents d'exploitation, préposés, etc., ce qui favorise un contact humain exceptionnel dans la Fonction publique.

II. — ACTIVITÉS

Constituée en 1945 par 47 associations totalisant 6.095 membres, l'union des A.S.P.T.T. s'est développée lentement jusqu'en 1962, la subvention de l'Administration couvrant environ 20 % des dépenses de fonctionnement et les installations sportives étant inexistantes.

C'est seulement vers la fin de l'année 1962 que fut promulguée une véritable « charte du sport P.T.T. ».

C'est ainsi que l'encadrement put être normalisé par le détachement de moniteurs d'éducation physique, de dirigeants administratifs, d'entraîneurs spécialisés ainsi que par l'octroi de facilités de service à un certain nombre de dirigeants et responsables d'équipes. En outre, des stages de formation de cadres organisés sous l'égide du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports ont permis, en onze ans, de former 1.245 moniteurs et éducateurs brevetés dans la plupart des activités pratiquées : athlétisme, natation, ski, basket-ball, volley-ball, tennis, navigation de croisière, tennis de table, etc.

Enfin l'établissement d'un plan d'équipement sportif amorcé en 1963 et prolongé par le V^e et le VI^e Plan a été concrétisé par la réalisation de 54 stades, 33 salles omnisports, 48 bases nautiques, 20 chalets de sports d'hiver, 9 piscines et 3 centres de loisirs sportifs dont l'équivalent n'existe dans aucune autre administration des P.T.T. étrangère.

Ce plan est financé grâce à des subventions de l'Etat :

- 25 % des investissements par le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- 25 % par l'administration des P.T.T. qui, de plus, prend en charge l'amortissement des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (50 % du coût des opérations).

Au titre de l'année 1975, la participation de l'Administration s'est ainsi élevée à :

- 1.278.850 francs au titre des 25 % ;
- 2.965.000 francs au titre de la prise en charge du remboursement des emprunts.

Ces mesures libérales ont favorisé un essor rapide de l'union des A.S.P.T.T. qui, de 1962 à 1976, est passée de 30.000 à 134.888 sociétaires et de 138 à 204 associations qui groupent 1.035 équipes de football, 665 de basket-ball, 245 de volley-ball, 17.366 skieurs, 8.424 nageurs, 4.157 athlètes, etc.

Dans cette masse, les A.S.P.T.T., qui figurent très souvent parmi les plus importants clubs omnisports de nos grandes villes, se devaient de révéler quelques champions dont certains ont atteint une renommée nationale voire mondiale.

C'est ainsi qu'aux derniers jeux Olympiques de Montréal, l'union des A.S.P.T.T. était représentée par 8 champions :

- Jean Conrath (Strasbourg) sur 5.000 m ;
- Fernand Kolbeck (Strasbourg) marathon ;
- Francis Gonzalez (Bordeaux) sur 1.500 m ;
- Jean-Paul Gomez (Poitiers) sur 10.000 m ;
- Bernard Lamitié (Limoges) triple saut ;
- André Bouchoule (Limoges) en lutte ;
- Catherine Recouvreur (Nancy) natation ;
- Sylvaine Deltour (Dijon) canoë-kayak.

Deux d'entre eux ont réussi d'excellentes performances :

- Jean-Paul Gomez qui accède en finale et termine à la neuvième place ;
- Bernard Lamitié obtient la onzième place de la finale.

Rappelons que Jean-Paul Gomez est champion et recordman de France du 10.000 m.

Au cours de l'année 1975, le palmarès de l'union des A.S.P.T.T. s'établit comme suit :

- 2.360 titres de champion régional ou départemental ;
- 121 titres de champion de France ;
- 1 titre de champion d'Europe juniors du 800 m : 1'49"8 ;
- 240 sélections en équipe de France ;
- 25 records de France ;
- 1.950 coupes et challenges remportés.

Ne se limitant pas à la compétition, l'union des A.S.P.T.T. a créé des cours d'éducation physique, d'initiation sportive et des séjours de neige à l'intention des jeunes postiers ainsi que des cours de natation élémentaire réservés aux enfants d'agent ; elle organise également, dans chaque union régionale, des compétitions dont les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les critères nationaux inter-P.T.T.

Sur le plan social, son rôle s'est révélé précieux ; en effet, les conditions de recrutement du personnel des Postes et Télécommunications font que les agents débutants sont à 90 % transplantés et coupés du milieu familial dès la fin de la scolarité ; le problème de cet isolement a été en partie résolu grâce aux A.S.P.T.T. qui peuvent dispenser une chaleur humaine atténuant la nostalgie du dépaysement.

Cet ensemble d'activités, les résultats acquis et ses effectifs situent l'union des A.S.P.T.T. de France et d'outre-mer comme le plus important groupement sportif français réunissant une famille professionnelle.

**Evolution des effectifs et des subventions de fonctionnement
reçues de l'Administration des P.T.T.**

ANNEES	NOMBRE de filiales	EFFECTIFS.	SUBVENTION P.T.T.	MOYENNE par adhérent (en francs constants 1972)
1950	98	21.003	(1) 75.000	9,64
1955	106	23.272	(1) 115.000	10,47
1960	138	30.090	(1) 175.000	9,18
1965	(2) 133	53.460	350.000	8,90
1966	142	59.673	450.000	9,95
1967	145	80.184	550.000	8,98
1968	150	91.045	650.000	9,06
1969	153	96.938	750.000	9,12
1970	161	106.429	750.000	7,75
1971	166	114.951	900.000	8,30
1972	170	122.000	1.000.000	8,19
1973	184	118.922	1.100.000	8,60
1974	189	123.454	1.200.000	8,26
1975	195	127.138	1.350.000	8,16
1976	204	134.888	1.620.000	»

(1) Transformés en nouveaux francs.

(2) Dissolution, en 1963, des quatorze A.S.P.T.T. d'Algérie.

LES SPORTS PRATIQUES EN 1975

Principaux sports pratiqués.

DISCIPLINES	PRATIQUANTS	DISCIPLINES	PRATIQUANTS
Basket-ball masculin	4.409	Equitation	260
Basket-ball féminin	3.654	Hockey et patinage sur glace	53
Football	18.126	Boules	2.164
Handball masculin	2.560	Bowling et quilles	155
Handball féminin	769	Camping et caravaning	7.910
Rink-hockey	24	Canoë-kayak	112
Rugby	3.080	Chasse et pêche	1.163
Volley-ball masculin	2.185	Cyclo-tourisme	1.302
Volley-ball féminin	930	Echecs	315
Water-polo	138	Education physique	7.282
Athlétisme masculin	2.850	Culturisme	72
Athlétisme féminin	1.307	Judo-karaté	4.369
Boxe	105	Natation élémentaire	5.945
Cyclisme	1.341	Nautisme-loisirs	2.386
Escrime	380	Pelote basque	192
Haltérophilie	340	Pétanque	5.409
Lutte	306	Ski-loisirs	16.439
Marche	249	Sports sous-marins	268
Natation sportive	2.479	Tennis-loisirs	10.293
Ski-compétition	927	Montagne	538
Tennis-compétition	2.403	Mercredis de neige	5.500
Tennis de table	3.150	Ball-trap	252
Voile-compétition	836	Vol à voile	78

Nouvelles activités : Course d'orientation : 80.

ANNEXE IV

**LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE : RÔLE ET SITUATION
PARMI LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS COLLECTEURS**

**A. — LE RÔLE DE LA CAISSE NATIONALE DANS LES CIRCUITS DE COLLECTE
DE L'ÉPARGNE S'ANALYSE SUR TROIS PLANS**

Sur le plan social, la Caisse nationale d'épargne permet à ses déposants de constituer une épargne traditionnelle rémunérée par un intérêt appréciable pour des dépôts à vue (6,5 % depuis le 1^{er} janvier 1976).

Sur le plan économique, elle combat la thésaurisation et les fonds qu'elle collecte jouent un rôle très important, en particulier par l'octroi des prêts aux collectivités locales (voir emploi des fonds ci-après), dans le financement de réalisations d'intérêt général.

Sur le plan du développement de l'épargne, ses 14,5 millions de livrets représentent 89 milliards de francs de dépôts. Les 18.000 guichets, répartis sur tout le territoire et fréquentés nécessairement par une large fraction de la population, fixent une clientèle potentielle pour les autres placements proposés dans les bureaux de poste (souscription d'actions S.I.C.A.V.- Sociétés de financement des Télécommunications, placement des emprunts, bons du Trésor, assurance sur la vie).

• *L'emploi des fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne.*

Les fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne sont gérés par la Caisse des dépôts et consignations.

D'après la dernière situation connue, l'emploi de ces fonds s'établit ainsi pour l'épargne ordinaire (premiers livrets et livrets supplémentaires) :

	EN MILLIARDS de francs	EN POURCENTAGE
Bons du Trésor et valeurs à court terme	9,75	11
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses	9,47	10,7
Prêts aux départements, communes et établis- sements publics et sociétés immobilières	49,87	56,2
Autres prêts (E.D.F., P.T.T., etc)	19,61	22,1
Totaux	88,70	100

(Revenu moyen de ce portefeuille : 6,93 %.)

Ainsi, près de 60 % des avoirs en compte à la Caisse nationale d'épargne sont employés en prêts aux collectivités locales : logement, voirie, électrification, adduction d'eau, stades, espaces verts, transports urbains, hôpitaux, ports et aéroports, équipements touristiques, participation des collectivités dans l'infrastructure de zones industrielles, de rénovation urbaine et d'habitation.

● *Les services offerts à la clientèle de la Caisse nationale d'épargne.*

Le service de l'épargne traditionnelle permet l'utilisation d'un premier livret, dont les intérêts bénéficient de l'exonération fiscale et d'un ou plusieurs livrets supplémentaires.

Outre les opérations courantes de versement et de remboursement, la possession de ces livrets permet l'exécution d'opérations de virements et de prélèvements automatiques :

- virement direct de pensions, traitements, salaires, prestations familiales, prestations diverses ;
- virements du compte courant postal du titulaire au profit d'un compte d'épargne et vice versa ;
- prélèvement du montant de quittances E.D.F.-G.D.F., d'eau, de téléphone ;
- prélèvement mensuel des impôts sur le revenu.

Par ailleurs, la Caisse nationale d'épargne :

- participe au service de l'épargne-logement sous ses deux formes (livrets et plans) et consent des prêts à ce titre ;
- reçoit les souscriptions aux actions des S.I.C.A.V. des Caisses d'épargne « le livret portefeuille » et « Société nouvelle France-obligations » et participe au service des engagements d'épargne à long terme de ces S.I.C.A.V. ;
- participe au paiement de l'assurance AVIPOSTE.

Par contre, jusqu'alors, l'Institut national n'a pas été autorisée à consentir des prêts personnels ou immobiliers à ses déposants, services qu'offrent à leur clientèle les Caisses d'épargne ordinaires.

● *Les perspectives du développement de la collecte des fonds par la Caisse nationale d'épargne.*

La mission de la Caisse nationale d'épargne est de collecter une fraction importante de l'épargne des ménages et, grâce à l'éventail de placements qu'elle propose, d'orienter progressivement l'épargne traditionnelle à vue sur livrets vers des dépôts stables (actions, obligations, plans d'épargne à terme).

Pour bien assurer cette collecte, la Caisse nationale d'épargne s'efforce d'améliorer la qualité de son service :

- par l'emploi de procédés modernes de traitement des opérations (tenue des comptes en ordinateur, saisie directe des données sur bande magnétique, échange de bandes magnétiques avec les organismes payeurs de prestations) ;
- par la simplification des formalités à accomplir par la clientèle, l'accélération des prestations et l'extension des services rendus ;
- par le développement de l'esprit commercial dans les bureaux et la formation du personnel aux méthodes commerciales ;
- par une simplification des liaisons entre compte courant postal et comptes de Caisse nationale d'épargne (à l'essai dans deux régions).

Parallèlement, elle accomplit, dans la limite des crédits dont elle dispose, des actions publicitaires et promotionnelles qui se sont traduites, ces dernières années, par des résultats très appréciables.

Grâce à tous ces efforts, la Caisse nationale d'épargne a réussi en 1975 à maintenir sa position relative par rapport aux Caisses d'épargne ordinaires. Toutefois, en raison de la dégradation des conditions de la concurrence due au fait que les Caisses d'épargne ordinaires s'approprient à ouvrir des comptes de dépôts à leur clientèle, la situation de l'Institution nationale s'avérera plus incertaine à l'avenir si aucune disposition nouvelle n'intervient en sa faveur.

B. — SITUATION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE PARMI LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS COLLECTEURS

Epargne liquide ou à court terme.

(Non compris les dépôts enregistrés en dehors de la France métropolitaine.)

	1959	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (au 30 juin)
I. — Répartition (en pourcentage).									
Trésor (1)	32	16	12,9	11,4	9,9	8,6	6,6	5,5	5,5
Banques (2)	13	26,4	28,9	31,6	32,9	34,3	36,3	35,9	36,1
Crédit agricole	3	12	12	13,2	14	17,8	17,6	17,8	18,2
Crédit mutuel (3)	»	2	3	2,5	3				
Caisses d'épargne ordinaires (4)	30	27,9	27,8	27	26,5	26	26,1	27,1	26,7
Caisse nationale d'épargne (5)	22	15,7	15,4	14,3	13,7	13,3	13,4	13,7	13,5
Totaux	100	100	100	100	100	100	100	100	100
II. — Montants (en milliards de francs).									
Ensemble des organismes collecteurs	48,71	224,28	263,42	321,11	381,03	448,85	530,15	641,72	698,02
Caisse nationale d'épargne	10,22	35,17	40,55	46,04	52,06	59,57	70,81	88,19	94,14

(1) Comptes à terme, bons sur formule.

(2) Comptes à terme, bons de caisse, comptes sur livrets, épargne-logement.

(3) Comptes à terme, comptes sur livrets, épargne-logement, bons.

(4) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement, bons d'épargne.

(5) Comptes sur livrets épargne-crédit, épargne-logement.

C. — SITUATION DU SERVICE D'ÉPARGNE-LOGEMENT AU 31 JUILLET 1976

I. — Dépôts reçus.

● *Système sur livrets.*

Le nombre de comptes ouverts atteint 122.700 pour un montant des dépôts de 1.815 millions de francs représentant respectivement, par rapport à la situation au 31 juillet 1975 un accroissement de 12,5 et 30,1 %.

● *Plans d'épargne-logement.*

Le nombre de plans souscrits s'élève à 145.900 pour un montant de dépôts de 2.380 millions de francs. L'examen de la situation des douze derniers mois fait apparaître un accroissement de 33,8 % du nombre des contrats et de 45,5 % du montant des dépôts.

Bien qu'en forte progression, les dépôts reçus à ce titre, par la Caisse nationale d'épargne, ne représentent encore toutefois que 6 % environ de l'ensemble des dépôts enregistrés par les organismes habilités à participer à ce système d'épargne, la part des Caisses d'épargne ordinaires étant de 18 % et celle des banques et organismes de crédit de 76 %.

II. — Prêts consentis.

● *Prêts principaux.*

Le nombre de prêts principaux atteint 43.250 au 30 juin 1976 pour un montant de 831 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1975 un accroissement de 14 et 56 %.

● *Prêts complémentaires.*

Le nombre de prêts complémentaires s'élève à 19.372 au 30 juin 1976 pour un montant de 699 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1975 un accroissement de 33 et 45 %.

ANNEXE V

**L'ACTIVITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE D'ETUDES
ET DE REALISATIONS POSTALES (SOFREPOST)**

**A. — OBJET, NATURE JURIDIQUE, COMPOSITION DU CAPITAL
ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE SOFREPOST**

La Société française d'études et de réalisations postales, SOFREPOST, a été créée pour répondre aux besoins de modernisation et de développement des services postaux qui se manifestent dans de nombreux pays, comme conséquence de l'expansion économique générale.

Les interventions de l'Administration à l'étranger étaient effectuées avant la création de SOFREPOST par la Direction générale des Postes et par SOMEPOST. Les différentes négociations menées avec les offices postaux étrangers ont permis de constater que certains pays souhaiteraient confier leurs études générales ou d'ingénierie à un organisme indépendant des constructeurs de matériel postal afin de réunir les meilleures garanties d'impartialité sur les plans et les spécifications préconisées par la société-conseil.

C'est la raison de la création de SOFREPOST sous la forme d'une société anonyme dont le capital est réparti entre six grandes banques, un établissement financier (la Caisse centrale de coopération économique) et l'Etat qui a été autorisé par décret du 26 mars 1973 à souscrire 35 % des actions, disposant de ce fait d'une minorité de blocage. Cette formule permet un fonctionnement souple et dynamique tout en garantissant la qualité des prestations offertes et l'indépendance de la société vis-à-vis des intérêts industriels privés.

La mission de SOFREPOST consiste, en tant que société de conseils et d'études, à faire connaître et à mettre à la disposition de tous les pays l'expérience et les méthodes de la Poste française dans les branches d'exploitation concernant le service postal et les services financiers.

Les prestations fournies par SOFREPOST concernent aussi bien les études générales ou sectorielles d'organisation que l'élaboration de projets techniques.

La société est dirigée par un président-directeur général. L'Etat est représenté au sein du conseil d'administration par quatre administrateurs, deux au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, deux au titre du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications. De plus, le Directeur général des Postes assure, avec droit de veto, les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la société.

**B. — BILAN DE L'ACTIVITÉ DE SOFREPOST EN 1976
ET PRÉVISION POUR 1977**

Cette société tire ses ressources exclusivement de son activité sur le marché international.

Ses activités en 1976 se sont déployées dans les secteurs de la planification, du management, de l'ingénierie en bâtiment, de l'ingénierie en équipements industriels et de la formation linguistique et professionnelle.

Huit nouveaux contrats d'études et d'ingénierie s'ajoutant à deux précédents contrats (Brésil et Mexique) en cours d'exécution qui ont débuté en 1975, ont été signés au cours de l'exercice 1976 :

- trois contrats d'ingénierie de bâtiments et d'équipements postaux respectivement avec l'Arabie saoudite, la Côte-d'Ivoire et la Tunisie pour un montant global de 30 millions de francs ;
- un contrat de conseil en organisation postale avec le Brésil, pour un montant de 5 millions de francs, faisant suite à deux précédents contrats de même type d'un montant total de 20 millions ;
- trois contrats de formation linguistique et professionnelle, dont un en Arabie saoudite et deux en Libye d'une valeur totale de 8 millions de francs ;
- enfin, un contrat de planification au Venezuela pour 1,5 million de francs.

Parallèlement à cette activité, la recherche de nouveaux marchés est menée en Amérique latine, le cas échéant, en association avec l'Entreprise brésilienne des postes et télégraphes, au Moyen-Orient (Bahrein, Dubai, Iran, Irak, Koweït, Yémen), en Asie du Sud-Est (Philippines, Singapour), en Afrique noire (Cameroun, Sénégal, Gabon) et en Libye.

L'ensemble de cet effort qui vise à fournir à de nouveaux pays des prestations de haut niveau dans une gamme de produits élargie devrait permettre d'envisager avec confiance l'avenir de cette société.

ANNEXE VI

LES SOCIÉTÉS AGRÉES POUR LE FINANCEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

I. — LES QUATRE SOCIÉTÉS PRIVÉES

a) Les quatre sociétés FINEXTEL, CODETEL, AGRITEL et CREDITEL agréées pour le financement des Télécommunications sont soumises aux mêmes dispositions législatives et réglementaires.

Une convention signée entre l'Etat et chacune de ces quatre sociétés définit la nature des relations juridiques et le cadre des conditions financières.

Un protocole d'accord annuel fixe le volume annuel des commandes dont le financement est confié à chacune des quatre sociétés et arrête les conditions financières.

Les quatre sociétés ont le même fonctionnement.

Pour le financement d'un équipement, la société de financement signe avec l'Administration un contrat de construction qui régit les rapports entre l'Administration, la société et les constructeurs pendant la période de construction et un contrat de crédit-bail.

Le rôle de la société est uniquement financier, la société paie aux constructeurs les avances, les acomptes et le solde sur les ordres et après vérification et certification de l'Administration. Au moment de la réception provisoire de l'équipement, la société devient propriétaire de l'équipement qu'elle loue en crédit-bail à l'Administration.

Pendant la période de construction, l'Administration verse des intérêts sur les paiements faits par la société ; après la réception provisoire, elle verse des loyers qui sont calculés prévisionnellement pour rémunérer et rembourser le capital investi par la société pour les équipements financés par fonds propres et pour recouvrir les charges de l'emprunt et une partie des frais de gestion de la société pour les équipements financés par fonds d'emprunt.

A l'issue de la période de location, l'Administration peut acheter l'équipement pour un prix égal à 3 % du prix initial de l'équipement.

La taxe sur la valeur ajoutée grevant au taux normal ou au taux intermédiaire le prix des équipements est actuellement directement réglée par l'Administration. Tous les paiements effectués par la société portent sur des valeurs hors taxe.

Les loyers sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux intermédiaire.

Actuellement, FINEXTEL et CODETEL, dont le capital est de 800 millions de francs et CREDITEL dont le capital est de 400 millions de francs sont cotées en Bourse. En 1976, FINEXTEL a lancé un emprunt de 500 millions de francs en janvier, CODETEL un emprunt de 450 millions de francs en février, CREDITEL a contracté un crédit bancaire de 250 millions de francs en mai.

b) Pour l'année 1975, les charges d'intérêts sur avances se sont élevées à 168 millions de francs et les charges de loyers à 781 millions de francs ; la taxe sur la valeur ajoutée assise sur le prix des équipements financés par les sociétés et payée directement par l'Administration s'est élevée pour sa part à 441 millions de francs.

Les montants prévisionnels à payer en 1976 sont pour l'ensemble des sociétés de 173 millions de francs pour les intérêts, de 1.050 millions de francs pour les loyers et de 304 millions de francs pour la taxe sur la valeur ajoutée.

c) Le volume global de commandes hors taxes confié aux quatre sociétés de financement en 1976 s'élève à 1.550 millions de francs (200 millions de francs pour FINEXTEL, 450 millions de francs pour CODETEL, 400 millions de francs pour AGRITEL et 500 millions de francs pour CREDITEL).

Depuis leur création et au 31 décembre 1976, ces quatre sociétés de financement auront permis de lancer des commandes d'équipements des Télécommunications d'un montant hors taxe égal à 11.300 millions de francs et auront, au titre de ces commandes, payé globalement environ 10.800 millions de francs.

II. — LA SOCIÉTÉ A CAPITAUX PUBLICS : FRANCETEL

Le plan élaboré par le Gouvernement en faveur de l'investissement productif et qui a fait l'objet de la loi de finances rectificative n° 75-408 pour 1975 du 29 mai 1975, a prévu un programme d'accélération des investissements téléphoniques d'un montant de 4,2 milliards de francs. Ce programme, destiné à compléter l'effort normal d'équipement téléphonique, a été lancé pour 1,7 milliard de francs en 1975 et 2,5 milliards de francs en 1976.

La loi de finances rectificative prévoyant que le financement de ce programme devait être assuré par les sociétés de financement des Télécommunications, il a été décidé de créer pour ce programme exceptionnel une société de financement spécifique dénommée FRANCETEL qui entrerait dans le cadre de la loi n° 69-1160 du 24 décembre 1969, créant les sociétés de financement des Télécommunications, mais serait entièrement à capitaux publics.

L'objet de FRANCETEL est limité par ses statuts au seul financement d'équipements des Télécommunications. La société ne pourra donc se livrer à une activité de société immobilière pour le commerce et l'industrie au profit de toute entreprise commerciale et industrielle comme le prévoit la loi du 24 décembre 1969 (art. 1-I-C).

Le capital de 10 millions de francs est réparti essentiellement entre la Caisse des dépôts et consignation (environ 49 %) et la Caisse nationale des télécommunications (environ 51 %).

FRANCETEL assure donc actuellement le financement des 4,2 milliards de francs (T.V.A. comprise) de commandes d'équipements de télécommunications, les paiements devant s'échelonner jusqu'en 1978 à raison de 358 millions de francs en 1975, 2.400 millions de francs en 1976, 1.200 millions de francs en 1977 et le solde en 1978 (montants approximatifs) ; FRANCETEL se finance par le produit d'émissions de bons à moyen terme (trois à sept ans) garantis par l'Etat, sur le marché monétaire et pour une petite partie par le produits d'emprunts internationaux (570 millions de francs en 1976).

Les rapports entre FRANCETEL et l'Administration des P.T.T., client unique, sont régis, comme pour les sociétés de financement existantes, par des textes contractuels : convention protocole — contrat de construction — contrat de crédit-bail. Les structures de la société sont légères et la gestion relativement simple, ce qui implique des frais de fonctionnement peu élevés. Du fait du mode de financement et du faible montant de fonds propres, le coût de revient pour l'Administration des P.T.T. des opérations réalisées par l'intermédiaire de FRANCETEL est comparable au coût d'un financement direct.

ANNEXE VII

EXPOSE SUR LES ACTIVITES DE SOCOTEL

(Société mixte pour le développement de la technique de la commutation dans le domaine des télécommunications en 1975)

I. — NOTE PRÉLIMINAIRE

• Nature du groupement.

La société SOCOTEL créée le 5 février 1959 a été transformée en groupement d'intérêt économique par décret du 28 septembre 1968. Il groupe, avec l'Etat, les six constructeurs de centraux télégraphiques et téléphoniques fournisseurs de l'Administration, à savoir :

- l'Association des ouvriers en instruments de précision (A.O.I.P.) ;
- la Compagnie générale de constructions téléphoniques (C.G.C.T.) ;
- la Compagnie industrielle des télécommunications (C.I.T.-Alcatel) ;
- le matériel téléphonique (L.M.T.) ;
- la Société française des téléphones Ericsson (S.T.E.) ;
- la Société anonyme de télécommunications (S.A.T.).

Cette dernière société ayant été admise au sein de SOCOTEL par décret du 15 janvier 1974.

L'Etat contrôle le groupement et participe au financement de ses activités à concurrence de 50,1 %, le solde étant financé à contributions égales par les sociétés participantes.

• Activités de SOCOTEL.

Les activités de SOCOTEL sont limitées à un domaine technique bien défini, celui des systèmes de commutation (centraux) et des équipements périphériques ou annexes qui y sont raccordés.

Ces activités s'exercent actuellement pour les besoins des administrations de l'Etat ; mais sur décision unanime de l'assemblée des membres la compétence de SOCOTEL pourrait être étendue à la téléphonie privée et à l'exportation.

Dans le domaine technique qui lui est assigné, SOCOTEL assure la coordination des études entreprises par ses membres à la demande de la Direction générale des Télécommunications pour perfectionner ou concevoir des systèmes de commutation, et ce dans un souci constant de normalisation.

La coordination s'exerce dans le cadre de la commission consultative technique par l'intermédiaire de sous-commissions et de groupes de travail constitués à cet effet et composés de techniciens de l'Administration et des constructeurs membres du groupement.

La mise en commun des connaissances qu'implique le fonctionnement du groupement impose la mise en commun des droits de propriété industrielle dont disposent les membres ; cette mise en commun ne joue cependant que pour les fabrications destinées à l'Etat.

Outre cette activité fondamentale de coordination assurée par SOCOTEL, le groupement dispose d'un laboratoire situé à Lannion qui a pour but d'assurer le développement du résultat de certaines recherches et la réalisation de prototypes dont il devra mettre au point les dossiers de définition ; il s'agit d'une recherche appliquée qui doit généralement mettre en œuvre une technique de pointe. Cet établissement est également chargé de poursuivre des activités d'intérêt communautaire qui lui sont confiées par la commission consultative technique.

SOCOTEL dispose en outre d'un service de télétrafic qui étudie les questions d'écoulement du trafic liées au dimensionnement des équipements.

Le groupement est également chargé d'autres activités communautaires comme la constitution d'un fonds documentaire spécialisé, l'édition de deux périodiques : l'un, interne, diffusé uniquement au sein du groupement et dans l'Administration ; l'autre, à diffusion nationale et internationale, a pour mission de présenter les matériels développés tant aux exploitants français qu'aux acheteurs potentiels étrangers.

Le groupement peut en outre être amené à effectuer toute autre tâche qui lui serait confiée par l'unanimité de ses participants et de l'Etat.

II. — ACTIVITÉS DE SOCOTEL EN 1975

● Activités de coordination.

En 1975 l'activité de la plupart des organes de travail dépendant de la commission consultative technique a été marquée par le fait électronique.

Les groupes spécialisés spécifiquement chargés des nouveaux systèmes de commutation ont dévolu la plus grande part de leurs travaux à l'exploitation et à la mise en œuvre de ces systèmes. L'accent a été mis plus particulièrement sur la normalisation des procédures d'échange et de dialogue entre le personnel d'exploitation et les équipements de commutation : les travaux de normalisation des langages de programmation et des procédures d'exploitation se sont poursuivis ; des spécifications concernant de nouveaux systèmes de signalisation ont été élaborées.

1975 a vu la création d'un groupe chargé de concevoir le support informatique nécessaire à la gestion des nouveaux systèmes de commutation.

On peut également signaler que les travaux réalisés dans le cadre de SOCOTEL ont permis à l'Administration de disposer rapidement de la majeure partie des éléments qui lui étaient nécessaires pour lancer la consultation sur la commutation électronique spatiale.

En commutation électromécanique crossbar l'introduction de sous-ensembles électroniques permet d'améliorer le rendement de ces matériels, d'en faciliter la maintenance, et, en accroissant la souplesse d'exploitation, de favoriser l'introduction de nouveaux services pour les abonnés ou de nouvelles facilités d'exploitation requises par la croissance rapide du réseau.

Dans le domaine du télex, les études effectuées au cours des exercices précédents pour adapter les autocommutateurs en exploitation au nouveau plan de numérotage ont vu leur aboutissement en octobre 1975. En téléphonie également la croissance du réseau impose un nouveau plan de numérotage, mais le volume des installations en service nécessite des études et des travaux d'une autre ampleur. Ces études maintenant engagées se poursuivront sur les exercices à venir.

● Service de télétrafic.

En 1975 le service a effectué une série de travaux statistiques de dépouillement sur des observations réalisées sur un autocommutateur crossbar urbain CP 400 et a présenté ses conclusions.

Parallèlement, il a participé à la mise au point et à l'installation d'un équipement, Estoc, permettant d'observer le comportement des organes communs rapides d'un autocommutateur en fonction des fluctuations de la charge de trafic qu'il est amené à écouler.

● **Établissement de Lannion.**

En 1975 l'établissement de Lannion a poursuivi ses travaux pour la réalisation d'équipements d'investigation destinés au service télétrafic : Estoc, déjà mentionné, et Octopus II, ce dernier étant un équipement destiné à l'analyse du trafic au niveau de l'abonné.

Par ailleurs le prototype d'un équipement d'observation du trafic téléphonique, dénommé Asmodée, destiné à l'exploitant a été essayé dans différents types de centraux et les résultats sont très encourageants, les exploitants ayant eu ce matériel à leur disposition se déclarant très satisfaits. Les travaux de développement du logiciel de ce matériel se poursuivent.

La gamme des simulateurs d'appels étudiés et réalisés par le laboratoire commun s'est étendue ; ces équipements produisent un trafic artificiel et sont utilisés tant pour le contrôle de réception des autocommutateurs que lors de campagnes de maintenance dans les centraux en exploitation.

Les travaux sur le bâti se sont prolongés par l'étude de la serrurerie de salle adaptée dont le prototype a été présenté à la fin de 1975.

D'autres activités permanentes d'intérêt communautaire sont également en place dans cet établissement comme l'essai des circuits intégrés logiques, l'étude de méthodes de conception et de tracé automatique de circuits.

ANNEXE VIII

ACTIVITE DE LA SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TRANSMISSIONS DANS LE DOMAINE DES TELE- COMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC) EN 1975 ET 1976

1. CE QU'EST SOTELEC

1.1. Objet.

La SOTELEC a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- la coordination des études techniques de l'Administration et des constructeurs de matériels de transmission ;
- la constitution d'une documentation.

Depuis le 1^{er} janvier 1974, le domaine technique de SOTELEC a été étendu aux liaisons radioélectriques, essentiellement aux faisceaux hertziens.

1.2. Nature juridique.

La SOTELEC est une société d'économie mixte sans activité commerciale, et ne faisant pas de bénéfice. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses six sociétés participantes ; l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La SOTELEC est administrée par un conseil de gérance comprenant 9 membres dont 3 représentants de l'Etat. La présidence du conseil est assurée, *ès qualités*, par le Directeur général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel.

1.3. Composition du capital.

Le capital est réparti comme suit :

1° l'Etat (Administration des P.T.T.)	8.640 F
2° la Société lignes télégraphiques et téléphoniques	2.304 F
3° la Compagnie générale d'électricité	2.304 F
4° la Société anonyme de télécommunications	2.304 F
5° la Compagnie industrielle des télécommunications CIT-ALCATEL	2.304 F
6° la Société télécommunications radioélectriques et téléphoniques	2.304 F
7° la Société Thomson-C.S.F.	2.304 F

Soit au total un capital social de 22.464 F

1.4. Fonctionnement de la société.

SOTELEC fonctionne avec un effectif permanent réduit de 7 personnes. A côté de ses activités relatives :

- à son service de la propriété industrielle,
- aux publications qu'elle édite,

elle anime l'ensemble des activités d'étude dans son secteur, au moyen de sa commission consultative technique, des sous-commissions et des équipes de travail qui la constituent.

Ces organismes regroupent l'essentiel du personnel spécialisé dans les transmissions de l'Administration et des sociétés membres.

2. ACTIVITÉS EN 1975

2.1. Propriété industrielle.

En 1975, SOTELEC a enregistré 81 demandes de brevets français qui lui ont été communiquées pour avis par les participants.

Durant la même période 77 brevets d'origine française ont fait l'objet de 388 demandes de brevets étrangers. D'autre part, 165 brevets ont été délivrés dans divers pays.

Au 31 décembre 1975, SOTELEC avait examiné 1.806 demandes de brevets français ; 2.079 demandes de brevets étrangers avaient été déposées.

La constitution d'un fichier complet des brevets français en vigueur de la Compagnie Western-Electric a été entreprise.

2.2. Études techniques et économiques.

Les études de SOTELEC ont essentiellement porté, en 1975 et 1976 sur :

- les liaisons en transmission numérique à courte et à longue distance ;
- l'extension à 60 MHz de la gamme des fréquences transmises ;
- la comparaison économique des différentes solutions permettant l'accroissement du nombre de voies du réseau ;
- l'étude des câbles et des guides d'ondes ;
- la normalisation et la fiabilité du matériel ;
- les transmissions de données ;
- les nouveaux équipements de télégraphie harmonique ;
- les nouveaux procédés de filtrage et de modulation applicables à des équipements terminaux téléphoniques à courants porteurs, filtre électromécanique ;
- les équipements de ligne et d'extrémité pour le système à 60 MHz ;
- l'équipement multiplex temporel de télégraphie et de transmission de données sur bande de base, groupe primaire et liaison MIC ;
- les équipements de ligne et d'extrémité pour liaisons en numérique sur paires symétriques et sur paires coaxiales ;
- les équipements de transmission numérique d'ordres 2, 3 et 4 ;
- la deuxième génération de matériel numérique TN 1 ;
- le matériel numérique TN 2 ;
- les liaisons numériques à 26, 52 et 140 Mbit/s ;
- les procédés nouveaux d'étanchéité des câbles ; la maintenance pneumatique ;

- le développement des études relatives à l'économie des systèmes ;
- la fiabilité des systèmes ;
- les faisceaux hertziens pour transmissions analogiques et numériques ;
- l'aspect technique et économique de la gestion technique du réseau (G.T.R.) ;
- les règles d'utilisation des composants.

2.3. Documentation et publications.

Les fascicules trimestriels de la revue « Câbles et Transmissions », publiés en 1975, totalisent 528 pages et contiennent 24 articles. Au cours de l'année, le tirage est passé de 1.675 exemplaires (janvier) à 1.730 exemplaires (octobre) dont 747 sont actuellement servis à l'étranger. Leur parution s'est poursuivie en 1976.

Un numéro particulier de « Câbles et Transmissions », daté de décembre 1975, consacré aux transmissions numériques, a été tiré à 4.600 exemplaires. Il comporte plus de 600 pages.

Un numéro spécial sera consacré aux faisceaux hertziens en 1976.

En ce qui concerne les bulletins techniques d'information, pour 1975, les quatre fascicules de la première partie rassemblent 19 articles originaux. Les onze fascicules de la deuxième partie comprennent 1.139 analyses d'articles de revues françaises et étrangères et 1.503 analyses de brevets d'invention (518 brevets français, 402 brevets allemands, 350 brevets américains, 233 brevets anglais). Cette activité a été régulièrement maintenue en 1976.

Au 31 décembre 1975, le fichier général de SOTELEC portait sur 33.022 analyses d'articles et 73.326 analyses de brevets.

ANNEXE IX

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SOFRECOM)

(1974-1975)

CRÉATION ET OBJET ET FORME JURIDIQUE

La Société anonyme SOFRECOM (Société française d'études et de réalisations d'équipements de télécommunications) a été fondée en 1966 par le Ministre des Postes et Télécommunications.

Aux termes de ses statuts, elle a pour objet « toutes études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant les télécommunications dans tous pays... ».

Cette société à compétence mondiale constitue un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des télécommunications.

Son capital, actuellement de 1 million de francs, est réparti entre l'Etat (32,8 %) et 7 grandes banques (*) qui se partagent à égalité 67 % des actions, le reste étant constitué par les actions détenues par le Président et celles de la SOFRATEV (Société similaire dans le domaine de la production et de la diffusion de programmes de radiodiffusion et de télévision). Réciproquement, SOFRECOM possède quelques actions de SOFRATEV.

Dans la famille des « SOFRE » (SOFRELEC, SOFRERAIL, SOFREGAZ, etc.), de structures comparables, SOFRECOM est donc le bureau d'études et d'ingénierie français spécialisé dans les télécommunications qui, s'appuyant sur le Ministère des Postes et Télécommunications et ses divers services, offre à ses clients les méthodes et solutions françaises. Son indépendance de tout intérêt commercial et industriel particulier lui vaut d'être reconnues, agréées officiellement, et conseillées par des organismes internationaux tels l'U.I.T., la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

D'autre part, SOFRECOM est l'instrument normal d'action du Ministère de la Coopération (qui est représenté au conseil d'administration) pour l'application, dans le domaine du conseil et de l'ingénierie des télécommunications, des accords de coopération signés par la France.

Enfin, SOFRECOM entretient des contacts avec la D.R.E.E., et l'ACTIM, dont elle est membre.

(*) Ces banques sont : la Banque française du commerce extérieur, la Banque nationale de Paris, la Société générale, le Crédit lyonnais, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine et de Suez, le Crédit du Nord.

FONCTIONNEMENT ET MOYENS

Son statut de société anonyme à capital mixte, où l'Etat est minoritaire, confère à SOFRECOM une grande souplesse d'action dans la ligne générale définie par l'Etat pour la promotion des Télécommunications françaises.

Les moyens permanents de la société en personnel sont actuellement les suivants :

- huit ingénieurs détachés (maximum autorisé par les statuts) ;
- quinze fonctionnaires (dont dix du cadre A) en position de « prêt de service », dont onze ingénieurs et assimilés ;
- huit personnes recrutées sur contrat privé (dont deux ingénieurs).

De plus, pour des missions particulières, du personnel est prêté par l'Administration : prêts de quelques jours à quelques semaines (cinquante cas en 1975), ou à quelques mois (neuf inspecteurs centraux ou inspecteurs appartenant à l'équipe iranienne de SOFRECOM et actuellement en fin de mission).

ACTIVITÉS ET RESULTATS

De 1966 à 1975, SOFRECOM a conclu 250 contrats. Le chiffre d'affaires a crû régulièrement. Il est passé de 5 à 10 millions entre 1974 et 1975 et devrait avoisiner 14 millions en 1976.

Le montant total des 50 contrats en cours en juin 1976 est de 47,5 millions.

La situation financière de la société est actuellement satisfaisante. Les années 1974 et 1975 ont vu une position bénéficiaire que 1976 devrait confirmer.

Les réalisations des constructeurs français concernées par les contrats d'ingénierie de SOFRECOM déjà signés représentent un total de 775 millions (affaire du Zaïre non comptée), et celles concernées par les contrats en préparation 492 millions de francs.

NATURE ET LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DE SOFRECOM

Les études effectuées par SOFRECOM concernent les diverses phases d'élaboration de projets et d'exécution d'ouvrages et réseaux de télécommunications de toute nature technique :

- enquêtes de marchés, études économiques et financières, plans de développement (6 %) ;
- études de faisabilité technico-économique (8,5 %) ;
- projets d'exécution ; établissement de spécifications (11 %) ;
- aide à la passation des marchés : préparation et suivi de consultations industrielles et commerciales, dépouillement et analyse des offres, suivi des chantiers (35 %) ;
- recettes techniques en usine et sur les sites - mises en service (28,5 %) ;
- participation directe à des travaux de maintenance (11 %).

Les pourcentages indiqués entre parenthèses représentent la part relative des différentes activités dans les contrats en cours.

Dans certains cas, les contrats ne portent que sur l'une des activités mentionnées ; mais le plus souvent les contrats successifs relatifs aux différentes phases de réalisation d'un même ouvrage sont confiés à SOFRECOM.

Ces contrats sont quelquefois conclus par accord direct, en particulier lorsqu'ils s'inscrivent dans une action générale au titre de la coopération ; mais ils sont le plus généralement obtenus à la suite d'une consultation où SOFRECOM se trouve en concurrence avec d'autres bureaux d'études étrangers.

Le financement des contrats en cours se répartit de la façon suivante : F.A.C. 22 %, B.I.R.D. et B.A.D. 14 %, fonds propres des clients ou prêts autres que les précédents 64 %,

SOFRECOM a conclu des contrats avec 32 pays dans toutes les parties du monde. Les contrats en cours concernent l'Afrique francophone pour 53 %, le Moyen-Orient pour 27 %, l'Extrême-Orient pour 17 % et l'Amérique pour 3 %.

Les pays avec lesquels les contrats ont été les plus nombreux, les plus réguliers ou les plus importants sont essentiellement :

- En Afrique : Mauritanie, Sénégal, Haute-Volta, Niger, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Congo, Togo, Zaïre ;
- Au Moyen-Orient : Iran, Irak ;
- En Asie : Indonésie ;
- En Amérique latine : Mexique.

Si avec la plupart des pays d'Afrique les contrats sont nombreux, mais spécialisés à une phase déterminée d'une seule opération, la tendance est néanmoins à la conclusion de contrats plus « intégrés », relatifs à l'ensemble des opérations de développement d'un réseau.

De plus, les clients africains les plus importants insistent pour que la part des travaux effectués sur place par les experts de SOFRECOM soit notablement développée et que corrélativement les travaux faits à Paris soient réduits.

PERSPECTIVES

Le développement quasi explosif des télécommunications dans tous les pays et la diversification des techniques mises en jeu sont des gages d'un marché potentiel pratiquement illimité, dans lequel la concurrence est de plus en plus vive. En particulier de nouveaux et puissants bureaux sont apparus, japonais, canadiens et américains (A.T.T.). Il faudra donc lutter pour conserver les marchés déjà acquis en même temps qu'il faudra en rechercher d'autres.

Par exemple, le contrat d'Indonésie va amener SOFRECOM à installer à Java un résident pour deux années ; ce résident pourra prospecter les pays voisins, en particulier la Malaisie et la Thaïlande, d'où des indices de propositions sont déjà parvenus.

Les autorités françaises, et tout particulièrement le Ministre des Postes et Télécommunications, viennent de donner une impulsion nouvelle à l'effort français d'exportation en matière de télécommunications. L'action d'une société d'études et d'ingénierie doit accompagner cet effort industriel, et SOFRECOM a précisément été créée à cet effet. Son expérience de dix années dans des actions de toutes natures au service de nombreux pays, et la qualité reconnue de ses interventions, l'autorisent à prétendre continuer de jouer ce rôle.

Ces perspectives amènent l'équipe dirigeante actuelle de SOFRECOM à réfléchir aux points suivants :

- développements des moyens propres et permanents de façon à atteindre un nouveau palier de croissance de la société, sans compromettre sa situation financière ;

- effort de prospection et d'action commerciale, qui, sans exclure aucun pays, dans un souci de diversification, s'exercera principalement vers les pays ou régions où il sera décidé de renforcer en priorité l'action générale de la France ;
- maintien de la qualité professionnelle de ses ingénieurs et techniciens en face du développement des techniques, par un recyclage dans les services de l'Administration ;
- recherche avec la D.G.T. d'une procédure qui, tout en étant peu contraignante pour les services, permette de mettre à la disposition de SOFRECOM des experts pour une durée convenue, éventuellement par échanges, en sauvegardant les intérêts des personnels.

ANNEXE X

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO (FRANCE CABLES ET RADIO)

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES (EXERCICE 1975)

En ce qui concerne ses activités en Afrique, deux grandes catégories de problèmes se sont posées à France Câbles et Radio.

En premier lieu, conformément à la ligne politique qu'elle s'est fixée, la compagnie a poursuivi son action, dans les pays où elle a encore une exploitation directe, en vue de créer des entités nouvelles, capables de prendre sa suite. En conséquence, au Libéria, au Togo, au Tchad, au Niger, en Haute-Volta et en République centrafricaine, elle a soit proposé de constituer des sociétés d'économie mixte, pouvant prendre en charge les télécommunications internationales dans des conditions similaires à celles des sociétés déjà existantes, soit poursuivi, avec les gouvernements intéressés, l'examen des propositions faites antérieurement. Les propositions étaient toutes accompagnées, selon un principe constant de la compagnie, d'un projet de modernisation des installations, par la mise en place d'une station de télécommunications spatiales. Les offres de France Câbles et Radio ont en général été bien accueillies et ont fait quelquefois l'objet d'accords de principe. Toutefois, en raison de l'existence, dans plusieurs pays, de propositions étrangères concurrentes, assorties de conditions de financement particulièrement attractives, aucune société d'économie mixte n'a pu être créée effectivement au cours de l'exercice. Il convient également de mentionner qu'au Togo, la société mixte qui devrait être créée, et pour laquelle une décision de principe a été prise par le Gouvernement de ce pays, assurerait l'ingénierie et l'exploitation d'une station standard, propriété de l'Etat togolais. En ce qui concerne la Guinée, enfin, ce pays envisage d'acquérir une station standard, dont l'ingénierie et l'exploitation seraient assurées par une société d'exploitation de droit français, filiale de la compagnie créée spécialement à cet effet.

La deuxième catégorie de problèmes posés à la compagnie, en Afrique, a résulté des modifications intervenues ou qui vont intervenir dans la répartition du capital social de certaines sociétés existantes. En Côte-d'Ivoire, au Sénégal, à Madagascar et au Gabon, les gouvernements ont tenu à acquérir la majorité du capital de leurs sociétés. En Côte-d'Ivoire et au Sénégal, l'opération a été décidée dans son principe et s'effectuera par rachat d'une partie des parts de la compagnie, accompagné, en Côte-d'Ivoire, d'une augmentation du capital par incorporation de réserves. A Madagascar et au Gabon, les opérations ont d'ores et déjà été réalisées et ont pris la forme d'une augmentation de capital effectuée par apport exclusif des gouvernements.

En ce qui concerne les résultats financiers de la compagnie proprement dite, les totaux du compte d'exploitation générale s'élèvent à 99.887.009,55 francs, contre 48.172.381,12 francs en 1974, pour les produits et à 84.707.982,82 francs contre 38.070.324,65 francs, pour les charges.

• **Produits.**

La différence, très importante, qui apparaît entre les chiffres des deux exercices est due à trois causes principales, soit :

- l'accroissement des recettes d'exploitation, déjà évoqué ci-dessus ;
- l'apparition d'une nouvelle activité : le navire-câblé ;
- une modification dans la présentation des comptes.

• **Charges.**

En contrepartie, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 59.534.944,58 francs, contre 20.092.900,27 francs en 1974. Outre l'accroissement des frais de personnel, qui sont passés de 11.813.239,95 francs à 14.804.249,13 francs, l'augmentation s'explique principalement par la création des comptes « stock d'ouverture » et « achat » évoqués ci-dessus et par l'incidence de l'exploitation du navire-câblé sur les comptes « travaux, fournitures, services extérieurs » et « frais financiers ».

• **Résultat.**

Après prise en compte des pertes et profits, l'exercice se solde par un bénéfice de 851.768,22 francs contre 135.630,47 francs en 1974.